

Rapport Financier Annuel Exercice clos le 31 décembre 2018



TABLE DES MATIERES

1.	SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.....	3
1.1	CHIFFRES CLES	3
1.2	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
2.	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	8
2.1	PROCEDURE COLLECTIVE	8
2.2	RISQUES INDUSTRIELS	8
2.3	RISQUES COMMERCIAUX.....	9
2.4	RISQUES LIES A L'INNOVATION	9
2.5	RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES	9
2.6	RISQUES JURIDIQUES.....	10
2.7	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	13
2.8	RISQUES FINANCIERS.....	14
3.	INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	16
3.1	ANALYSE DES RESULTATS CONSOLIDES 2018	16
3.2	COMPTES CONSOLIDES 2018	29
3.3	ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE-MERE EUROPLASMA SA	87
3.4	COMPTES ANNUELS 2018 DE LA SOCIETE-MERE EUROPLASMA SA	93
3.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	123
3.6	AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	126
4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	127
4.1	PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES ET STATUTAIRES	127
4.2	RESPONSABILITE DE L'INFORMATION	129
4.3	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	129

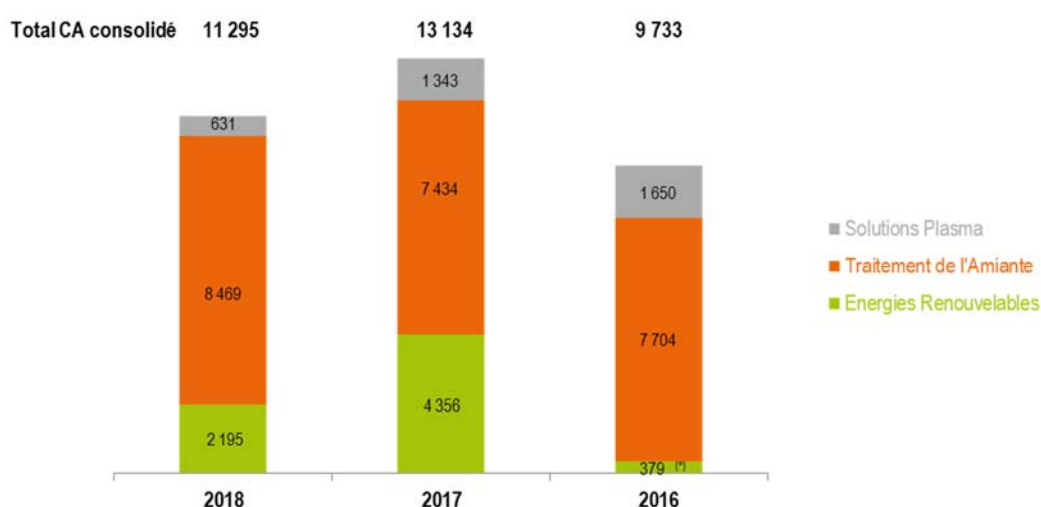
1. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Chiffres clés

Compte de résultat consolidé simplifié

En milliers d'euros (K€)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	11 295	13 134	9 733
EBITDA	-8 700	-14 087	-11 709
Résultat opérationnel	-56 065	-14 096	-16 788
Résultat financier	-3 384	-864	-386
Résultat net (part du Groupe)	-53 885	-21 833	-17 345

Evolution du chiffre d'affaires par secteur (en K€)



Eléments du bilan consolidé

En milliers d'euros (K€)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants	9 919	16 725	23 448
Actifs courants (hors trésorerie)	11 590	24 349	14 385
Trésorerie	3 966	5 162	4 882
Capitaux Propres - Part du Groupe	-33 702	-15 224	-3 640
Dettes financières non courantes	23 259	11 001	10 503
Autres passifs	35 918	50 460	35 852
Total Bilan	25 475	46 237	42 715

Résumé du tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros (K€)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capacité d'autofinancement	-16 010	-7 976	-13 101
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 876	-10 730	-7 754
Désinvestissements/(investissements) nets	-1 136	-3 246	-5 855
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	12 814	14 258	11 575
Variation de la trésorerie	-1 198	282	-2 034

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1 Evénements Corporate

Financement par Bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA)

Le 9 février 2018, la Société a conclu un contrat d'émission de bon d'émission d'obligations convertibles en action (BEOCA) avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGOS) pour un montant nominal total de 8 millions d'euros. Ce contrat a été renouvelé le 17 juillet 2018 pour un même montant et sur la base des mêmes caractéristiques et modalités.

En 2018, ces financements se sont traduits par la souscription par EHGOS de deux tranches de 4 BEOCA émis à titre gratuit par la Société, dont l'exercice de chacun d'eux a permis de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000 euros, à taux d'intérêt de 0%.

Courant 2018, 7 BEOCA sur les 8 souscrits au total ont été exercés¹ et 1.432 OCA ont été ainsi émises (dont 32 OCA de commission d'engagement). Au 31 décembre 2018, ces dernières ont toutes été converties et ont donné lieu à l'émission de 111.110.635 actions, dont le détail figure ci-après :

	Tranche 1			Tranche 2			Tranche 3			Tranche 4		
Date d'émission du BEOCA	09/02/2018			09/02/2018			09/02/2018			09/02/2018		
Date d'exercice du BEOCA	12/02/2018			12/03/2018			11/04/2018			11/05/2018		
Date émission OCA	12/02/2018			13/03/2018			13/04/2018			16/05/2018		
Nombre d'OCA créées	216			200			200			200		

	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées
Conversion OCA	15/02/2018	5	277 777	13/03/2018	32	2 000 000	16/04/2018	3	130 434	17/05/2018	10	666 666
	20/02/2018	20	1 111 111	15/03/2018	21	1 312 500	17/04/2018	49	2 333 333	18/05/2018	10	666 666
	21/02/2018	100	5 555 555	15/03/2018	17	1 062 500	17/04/2018	4	190 476	21/05/2018	16	1 066 666
	27/02/2018	91	5 352 941	16/03/2018	15	1 000 000	24/04/2018	37	1 761 904	22/05/2018	14	933 333
				20/03/2018	23	1 533 333	09/05/2018	15	833 333	22/05/2018	8	533 333
				22/03/2018	3	200 000	10/05/2018	5	277 777	23/05/2018	8	533 333
				26/03/2018	62	4 136 090	15/05/2018	22	1 222 222	24/05/2018	40	2 666 666
				26/03/2018	27	1 801 200	16/05/2018	10	588 235	25/05/2018	25	1 666 666
							25/05/2018	25	1 562 500	28/05/2018	25	1 666 666
							01/06/2018	10	625 000	31/05/2018	15	1 000 000
							26/09/2018	20	1 818 181	01/06/2018	10	666 666
										04/06/2018	9	600 000
										05/06/2018	10	666 666

Nombre d'OCA restant en circulation	0			0			0			0		
Nombre total d'actions créées suite conversion OCA	12 297 384			13 045 623			11 343 395			13 333 327		

	Tranche 1			Tranche 2			Tranche 3			Tranche 4		
Date d'émission du BEOCA	17/07/2018			17/07/2018			17/07/2018			17/07/2018		
Date d'exercice du BEOCA	17/07/2018			16/08/2018			19/10/2018					
Date émission OCA	19/07/2018			20/08/2018			23/10/2018					
Nombre d'OCA créées	216			200			200					

	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées	Date de conversion	Nombre OCA exercées	Actions créées
Conversion OCA	20/07/2018	15	1 363 636	20/08/2018	10	1 000 000	23/10/2018*	7	700 000			
	23/07/2018	10	909 090	21/08/2018	30	3 000 000	24/10/2018*	10	1 000 000			
	24/07/2018	8	727 272	22/08/2018	20	2 000 000	25/10/2018*	8	800 000			
	25/07/2018	20	1 818 181	24/08/2018	10	1 000 000	26/10/2018*	18	1 800 000			
	26/07/2018	3	272 727	29/08/2018	10	1 000 000	29/10/2018*	20	2 000 000			
	27/07/2018	10	1 000 000	31/08/2018*	5	500 000	30/10/2018*	25	2 500 000			
	30/07/2018	45	4 500 000	05/09/2018*	10	1 000 000	02/11/2018*	25	2 500 000			
	06/08/2018	10	1 000 000	06/09/2018*	90	9 000 000	05/11/2018*	10	1 000 000			
	07/08/2018	79	7 900 000	10/09/2018*	8	800 000	06/11/2018*	8	800 000			
	27/08/2018	16	1 600 000	26/09/2018	7	700 000	07/11/2018*	18	1 800 000			
							08/11/2018*	25	2 500 000			
							12/11/2018*	16	1 600 000			
							28/11/2018*	10	1 000 000			

Nombre d'OCA restant en circulation	0			0			0			0		
Nombre total d'actions créées suite conversion OCA	21 090 906			20 000 000			20 000 000			0		

(*) Le cours retenu pour la conversion de ces OCA étant inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10€), le différentiel entre le nombre d'actions auquel a droit EHGOS et celui résultant de la conversion à la valeur nominale lui est versé soit en actions

¹ Le 12 novembre 2018, la Société a suspendu l'exercice automatique du 4^{ème} bon d'émission d'obligations convertibles initialement prévu le 21 novembre 2018. L'exercice du 4^{ème} bon d'émission d'obligations convertibles a été réactivé le 24 juin 2019.

soit en numéraire, au choix de la Société. Par décisions du Conseil d'administration du 3 décembre 2018, la Société a choisi de verser ce complément en actions, soit au total 19.046.429 actions.

Emprunt obligataire (OCCP)

En décembre 2015, la société a émis un emprunt obligataire convertible par placement privé d'une durée de 3 ans et au taux nominal de 6% par an, d'un montant de 4.724.954 euros (hors intérêts). Le 17 décembre 2018, cet emprunt obligataire est arrivé à échéance et la Société n'a pas été en mesure de rembourser les obligataires.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, (*explicité en note 3.1.7 Evénements postérieurs à la clôture*) la société Zigi Capital S.A. a convenu avec les obligataires de racheter la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créances.

A ce titre, Europlasma a procédé à l'émission de 46.478.821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4.647.882,10 euros détenue par la société Zigi Capital S.A. A l'issu de cette augmentation de capital, la société Zigi Capital détient environ 20% du capital social d'Europlasma.

Augmentations de capital

Le capital de la Société qui était composé de 152.965.744 actions au 1er janvier 2018, a été augmenté de 131.510.287² actions au cours de l'exercice 2018 pour le faire ressortir à 284.476.004 actions au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 1.432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111.110.635 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19.046.429 actions d'une créance de 1.904.642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA telle que prévue aux termes du contrat d'émission conclu avec EHGOS ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92.831 actions ; et
- De l'émission de 1.260.392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.

Gouvernance et contrôleurs légaux

L'absence d'actionnaire détenant un pourcentage significatif du capital de la Société a compliqué l'atteinte du quorum en Assemblée Générale ce qui a contraint la Société à convoquer ses actionnaires à deux reprises les 21 juin et 27 septembre 2018. Lors de cette dernière Assemblée, le mandat d'administrateur de Jean-Eric Petit a été renouvelé pour une période de 5 ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022), étant rappelé que, depuis, Jean-Eric Petit a démissionné de ses fonctions le 18 juin 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée a renouvelé le mandat du Co-Commissaire aux comptes titulaire (cabinet Deixis) pour une durée de six (6) exercices (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023). En revanche, l'Assemblée n'a pas procédé au renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Jean-Luc Méchin) conformément aux dispositions de la loi 2016-1691.

Le renouvellement du mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Co-Commissaire aux comptes titulaire est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui approuve les comptes du présent exercice.

Certification ISO 9001

En mai 2018, Europlasma a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015. Cette nouvelle version 2015 constitue une évolution majeure de la certification ISO 9001. Elle impose à l'entreprise d'évaluer son contexte, c'est-à-dire d'identifier les enjeux internes ou externes en lien avec la stratégie et les performances afin de prendre en compte en continu les changements.

² Lors des décisions du Directeur Général en date du 2 novembre 2017, constatant notamment le nombre et le montant nominal des actions émises suite à l'exercice de BSAR A depuis le 1er juin 2017 et jusqu'au 31 octobre 2017, une erreur matérielle s'est produite. Aussi, 12.152 actions ont été émises en lieu et place de 12.125 actions. Par décision du 1^{er} mars 2018, Monsieur le Directeur Général a procédé par conséquent à la correction de cette erreur matérielle.

1.2.2 Evénements opérationnels

Solutions Plasma (Europlasma Industries)

DECHETS RADIOACTIFS

Le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs a été mis en service avec succès durant le second semestre 2018. Le prototype est opérationnel sur des matériaux modèles non radioactifs.

REFORMAGE DE GAZ

Le 26 février 2018, la direction d'Europlasma a annoncé la participation du groupe au projet IGAR (Injection de GAZ Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal. Ce projet avait pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma qui devait permettre à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet devait être en partie financé par l'ADEME. Les discussions avec Arcelor Mittal sur ce projet ont été reprises par la nouvelle Direction du groupe

Energies renouvelables

CENTRALE CHO MORCENX

La mise en service de la centrale CHO Morcenx s'est poursuivie tout au long de l'année 2018. Des améliorations ont été apportées sur les postes suivants :

- Echangeurs de la chaudière de récupération,
- Filtre à manches,
- Aéraulique du gazéifieur.

Par ailleurs, le groupe a procédé à :

- La création de bureaux et d'une base vie pour l'exploitant,
- La réalisation d'une étude technico-économique relative à l'optimisation de la production électrique par moteurs à combustion de la centrale.

En fin d'année, les difficultés financières du groupe qui ont précédé sa mise en redressement judiciaire en janvier 2019 ont causé l'interruption des interventions sur les postes suivants :

- Fourniture d'eau du système de brumisation des aéroréfrigérants,
- Création d'un atelier de maintenance,
- Chaudière de combustion,
- Valorisation des co-produits,
- Système de traitement des effluents aqueux.

En 2018, la rentabilité économique n'avait été envisagée qu'avec l'atteinte des objectifs de performance attendus des améliorations et optimisations identifiées à cette époque.

PROJET CHO TIPER

Dans le cadre du financement du projet, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a officiellement octroyé en mars 2018 un prêt de 30 millions d'euros à CHO Tiper SAS, sous conditions suspensives. Par ailleurs, la convention pour une subvention de 2 millions d'euros par la Région Nouvelle Aquitaine a été signée en janvier 2018. En outre, la Caisse des Dépôts et Consignations, Terra Energies et Atlante Gestion ont marqué leur intérêt à participer au projet en fonds propres à hauteur de 9,5 millions d'euros.

Cependant, la finalisation de la structuration des fonds propres a été rendue difficile par le niveau de performance réelle de l'installation CHO Morcenx. En conséquence, la condition suspensive du contrat BEI concernant la finalisation du financement au 26 novembre 2018 n'a pu être levée et la BEI a notifié la caducité du contrat de financement. Pour les mêmes raisons, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a notifié la Société le 16 novembre 2018 que la convention de financement signée en octobre 2016 était caduque.

Néanmoins la BEI et l'ADEME se sont déclarées prêtes à reprendre le dossier après la structuration des fonds propres. Enfin, il convient de noter que la convention de 2 millions d'euros de la Région Nouvelle Aquitaine a été conclue pour une durée de 42 mois.

PROJET CHO LOCMINE

Pour mémoire, CHO Locminé avait reçu le 7 décembre 2017 notification d'un recours en annulation à l'encontre de son arrêté d'exploiter déposé devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

CHO Locminé avait établi un mémoire en réponse et reste en attente de la convocation en audience au tribunal administratif.

Le traitement du recours par le tribunal administratif a pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. CHO Power a effectué les démarches nécessaires avec les différentes entités concernées.

En conséquence, le développement du projet CHO Locminé est suspendu à ce jour. Les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Traitement de l'Amiante

PRODUCTION

Les quatre dépoussiéreuses et la centrale d'aspiration ont été reçues sur site au cours du 1er semestre 2018. Les dépoussiéreuses ont été opérationnelles au 2ème trimestre et l'installation de la centrale d'aspiration a été réalisée au cours du second semestre. Cela a permis d'abaisser le taux d'empoussièrement de la zone confinée, mais la performance de ce système ne s'est pas montrée suffisante pour permettre d'améliorer de façon sensible la disponibilité opérationnelle de l'installation.

La production d'Inertam au 1er semestre 2018 (2 189 tonnes traitées) est supérieure à celle enregistrée au 1er semestre 2017 (1 351 tonnes).

La production du 2nd semestre (1 915 tonnes) a été pénalisée par un arrêt non programmé du four en juillet en raison d'un point chaud au niveau du carneau vertical.

Le cumul du tonnage traité 2018 s'élève donc à 4 103 tonnes dont 669 tonnes démantelées, contre un cumul de 3 462 tonnes en 2017 (dont 530 tonnes démantelées).

FOUR DE RECHANGE

Le projet relatif à l'installation d'un nouveau four a été réactivé en juin 2018. En particulier, il a été procédé à l'achat des réfractaires nécessaires à ce nouveau four en cours de conception, dont la mise en service avait été estimée pour le début 2019. Le projet a été reporté suite au manque de financement et les travaux d'analyses relatifs sont en cours.

2. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

2.1 Procédure collective

Le 23 octobre 2018, les commissaires aux comptes du Groupe Europlasma ont initié une procédure d'alerte sur la situation du Groupe et sur le risque de remise en cause de la continuité d'exploitation.

Le 25 janvier 2019, la Société a annoncé le dépôt d'une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan pour la Société et les sociétés Inertam SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SASU, CHO Morcenx SASU et CHO Tiper SAS. Aux termes du jugement de redressement, il était prévu une période d'observation de 6 mois, renouvelable.

Compte tenu de l'ouverture de cette procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la Société ainsi que de neuf de ses filiales, l'activité des usines du groupe Europlasma a été arrêtée.

Le 4 juin 2019, à l'issue de l'audience du 28 mai 2019, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a maintenu la période d'observation afin de permettre à la société Zigi Capital de présenter son projet de plan de redressement par voie de continuation. Celui-ci a été validé à l'issue d'une délibération du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan en date du 2 août 2019.

Ces éléments sont détaillés en *note 3.1.7 Evénements postérieurs à la clôture*.

2.2. Risques industriels

L'outil industriel des sociétés du Groupe est exposé aux risques liés à l'usure et à son entretien qui nécessitent des investissements significatifs que les sociétés du Groupe pourraient ne pas être en mesure de réaliser.

2.2.1 Production Inertam

Le manque d'entretien au cours des dernières années de l'usine Inertam, motivé en partie par les problèmes de trésorerie du groupe, a créé une situation difficile dont la complexité est aggravée par la présence d'une grande quantité de poussière d'amiante dans la zone de préparation des déchets.

Un programme de réparation et de remise en configuration de l'usine Inertam a été lancé. Ce programme comprend plusieurs projets, notamment le changement des équipements de la zone de préparation des charges afin de résoudre les problèmes d'empoussièrement, la mise en place d'un nouveau four de fusion pour augmenter la disponibilité de l'installation et donc sa capacité, et une reconfiguration du traitement des gaz pour assurer un meilleur contrôle des rejets atmosphériques.

La zone de stockage de déchets amiantés est en cours de réaménagement. Le redémarrage de la production est aujourd'hui planifié pour le premier semestre 2020, mais reste tributaire de nombreux aléas associés à un projet de cette complexité.

Au surplus, l'absence des plans tels que construits et tels que modifiés au cours des années passées crée à son tour de nouvelles incertitudes. Les relations avec les fournisseurs devront prévoir des aléas et des marges, générateurs en général de surcoûts.

2.2.2 Production CHO Morcenx

L'usine CHO Morcenx rencontre également de grandes difficultés pour atteindre un fonctionnement robuste et durable. La conception même de l'usine est à adapter, avec des interfaces et des dimensionnements à revoir (présence de poussière, maintien des gaz en température pour prévenir les dépôts, ...). Des tests à l'échelle pilote de ces adaptations seront menés au centre d'essais, afin d'assurer la mise au point du procédé à un coût minimum.

2.2.3 Projets de nouvelles installations

CHO Power a présenté en avril 2019 deux projets à l'appel d'offres CRE5-3 pour des centrales de production d'électricité à partir de déchets de bois. La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et de modification. A l'issue de ces travaux, le groupe pourra envisager de vendre des solutions à des clients à identifier sur la base de technologies prouvées, testées et démontrées.

Dans ces conditions, les projets CHO TIPER et CHO Locminé sont mis en attente ; s'ils sont poursuivis, les procédés mis en œuvre devront avoir été testés de manière à garantir avec certitude la performance des nouvelles unités de production.

La bonne santé financière future du groupe repose en grande partie sur le redémarrage et la disponibilité des deux usines Inertam et CHO Morcenx.

2.3 Risques commerciaux

2.3.1 Gestion des stocks

La présence d'un sur-stock à Inertam et l'arrêt de l'usine soulèvent des questions de la part de nos clients. Les délais de traitement des déchets amiantés sont encadrés par la réglementation et par les clauses contractuelles convenues : dans certains cas ils n'ont pas été respectés, et les conséquences a minima comptables pour les clients concernés pourraient porter atteinte à leur fidélité à l'avenir.

Il n'est toutefois pas envisagé de mettre en décharge une partie du stock.

2.3.2 Développement des activités

Le projet IGAR n'est toujours pas lancé officiellement : l'accord de projet reste à finaliser avec les partenaires. En outre, les conditions relatives à la propriété intellectuelle des résultats ne sont pas clairement définies. De nouvelles discussions sont en cours, dans un contexte d'urgence créé par le planning prévisionnel du projet et des partenaires universitaires, fortement impacté par le passage du groupe en redressement judiciaire.

2.4 Risques liés à l'innovation

2.4.1. Pérennité du savoir-faire

Les métiers d'Europlasma requièrent des connaissances et compétences techniques pointues. En particulier, les unités d'Inertam et de CHO Morcenx uniques au monde à l'échelle commerciale, ainsi que les solutions technologiques développées par Europlasma ont nécessité le recrutement et le développement de ressources humaines possédant les compétences de conception, de réalisation et de conduite de telles installations. La perte de compétences clés significatives impacterait la performance d'exploitation ou d'activité.

La nouvelle organisation en cours de mise en place aura notamment pour objectif de pérenniser et décloisonner le savoir-faire et l'expérience du Groupe, afin de prévenir le risque correspondant.

2.4.2 Risques liés à la confidentialité des informations et du savoir-faire

Dans le cadre du développement de ses différentes activités et en complément des brevets qu'il détient et dont les risques ont été traités ci-dessus, le Groupe s'appuie sur des technologies, des procédés, du savoir-faire et des informations confidentielles non-brevetés protégés par des engagements de confidentialité avec employés, consultants, partenaires, fournisseurs et autres cocontractants et par un contrôle d'accès informatique nominatif aux informations confidentielles.

Le Groupe ne peut toutefois garantir que ces engagements seront respectés, qu'il disposera de recours suffisants en cas de divulgation, ni que ces informations confidentielles ne seront pas portées à la connaissance de tiers de toute autre manière ou utilisées et développées indépendamment par des concurrents.

Si le Groupe n'était pas en mesure d'assurer la confidentialité de certaines informations, ses perspectives de développement pourraient s'en trouver affectées.

2.5 Risques liés aux ressources humaines

2.5.1 Risques relatifs à la survenance des conflits sociaux

Le Groupe est vigilant sur le dialogue social qui représente une composante majeure de la cohésion des équipes et d'un bon fonctionnement afin de réaliser les performances économiques et sociales attendues.

Une mauvaise compréhension de la stratégie et des changements organisationnels du Groupe peut remettre en cause la confiance, la cohésion sociale et la performance économique et sociale du Groupe.

Le Groupe ne peut exclure des perturbations sociales (absentéisme, revendications, grève) ayant une influence sur son activité et un impact négatif sur sa situation financière et ses résultats.

2.5.2 Risques relatifs à la santé et à la sécurité

Le Groupe est très attentif à la santé et à la sécurité de ses salariés et à celle des salariés de ses sous-traitants et prend les mesures adéquates et veille à être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives à la santé et à la sécurité.

S'agissant plus spécifiquement d'Inertam, l'optimisation technique du procédé, accompagnée d'améliorations des modes opératoires permettent à l'usine non seulement de respecter les nouvelles exigences réglementaires relatives à l'amiante, mais également d'en anticiper les évolutions futures. Afin de renforcer la sécurité des opérateurs, ces derniers bénéficient de formations complémentaires à leur formation initiale sur la prévention du risque amiante.

De par la nature de ses activités, le Groupe peut être exposé à des cas de maladies professionnelles pouvant entraîner le paiement de dommages et intérêts.

2.6 Risques juridiques

2.6.1 Risques liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe exerce ses activités dans un cadre législatif et réglementaire spécifique et évolutif.

S'agissant du traitement et du recyclage des déchets dangereux, les procédés de traitement des déchets proposés par Europlasma utilisant les techniques de torches à plasma s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement. S'agissant de la production d'électricité à partir de déchets et de biomasse, les activités du Groupe sont encadrées non seulement par le droit de l'environnement mais également par le droit de l'énergie.

Malgré un contexte politique favorable au déploiement des énergies renouvelables et à la réduction des pollutions, le Groupe pourrait, du fait d'une évolution de la législation ou de la réglementation existante, se trouver dans l'obligation de réduire, interrompre temporairement ou cesser une ou plusieurs activités. De même, une telle évolution pourrait entraîner un durcissement des conditions d'octroi des permis et autorisations nécessaires aux activités du Groupe, un rallongement des délais de développement de ses projets, des coûts additionnels, notamment de mise en conformité, possiblement significatifs, voire l'impossibilité de mettre en œuvre des projets en cours de développement. Enfin, des changements dans l'application ou dans l'interprétation des normes existantes par les autorités ou les juridictions compétentes peuvent intervenir à tout moment. Le Groupe ne peut garantir sa capacité à faire face à de tels changements.

2.6.2 Risques liés à l'obtention et au maintien de permis et autorisations

Les activités du Groupe nécessitent la détention de divers permis et autorisations, tels que permis de construire et autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, dont l'obtention ou le renouvellement peut impliquer une procédure longue et complexe.

Dans ce cadre, le Groupe et ses filiales peuvent être confrontés à des oppositions de la part d'associations ou de riverains à la construction et à l'exploitation d'unités de production, ou devenir prétexte à l'expression d'un conflit politique local, ce qui peut rendre plus difficile et/ou plus longue l'obtention des permis et autorisations, aboutir à un durcissement des conditions de construction et/ou d'exploitation, voire à la remise en cause d'un projet en développement ou de permis et autorisations déjà obtenus.

Pour limiter ces risques, le Groupe et ses filiales mènent de nombreuses actions auprès des autorités, élus, population locale et associations tout au long du processus de développement de leurs projets. Pour le projet CHO Locminé qui fait actuellement l'objet d'un recours contentieux à l'encontre de son autorisation d'exploiter devant le tribunal administratif de Rennes, le Groupe organise la défense de ses intérêts pour démontrer la légalité de son autorisation.

Enfin, les autorités compétentes ont le pouvoir d'engager des procédures administratives ou judiciaires susceptibles d'aboutir à la suspension ou à la révocation de permis ou d'autorisations détenus par le Groupe ou ses filiales ou à des injonctions

d'interrompre temporairement ou de cesser certaines activités, le cas échéant assorties d'astreintes, d'amendes, de sanctions civiles, administratives ou pénales pouvant affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats, la réputation et l'image publique du Groupe.

2.6.3 Risques liés aux tarifs de rachat de l'électricité et leur évolution

La production d'énergies renouvelables, dont celle par gazéification de déchets non dangereux et de biomasse, a fait pendant plusieurs années l'objet de dispositifs de soutien par le biais d'une obligation d'achat par EDF et des distributeurs non nationalisés de l'électricité produite à des tarifs fixés par arrêté ministériel. C'est dans ce cadre que la centrale CHO Morcenx bénéficie de tarifs qui sont déjà fixés par un contrat d'achat avec EDF et qui dépendent en partie du rendement énergétique de l'installation.

Ce mécanisme d'obligation d'achat a été profondément modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, complétée par le décret n° 2016-691 du 28 mai 2016. Dans ce cadre, l'énergie produite par gazéification de déchets non dangereux et de biomasse ne fait plus l'objet de dispositif de soutien permanent. Depuis lors, le bénéfice de tarifs bonifiés peut être octroyé par le biais d'appels d'offres organisés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation de certaines catégories d'installations. Les nouveaux projets de CHO Power devront donc s'adapter au cahier des charges de ces appels d'offres.

A cet égard, le Groupe ne peut garantir que les nouveaux projets de CHO Power seront *in fine* retenus au terme des consultations. A défaut, cela serait susceptible de porter préjudice à l'équilibre économique des projets, donc à leur réalisation, et d'altérer les perspectives de développement futur du Groupe.

Pour les projets déjà en développement avant la date d'entrée en vigueur du décret précité, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 prévoit que les producteurs qui ont déjà demandé à bénéficier de l'obligation d'achat peuvent bénéficier d'un contrat pour l'achat de l'électricité produite par leur installation, étant entendu que le bénéfice de l'obligation d'achat et celui du contrat d'achat sont subordonnés à l'achèvement de l'installation dans un délai de dix-huit mois à compter de la date d'entrée en vigueur du décret et que ce délai peut être prolongé par arrêté du ministre chargé de l'énergie lorsque les conditions de réalisation des installations le justifient. Le décret du 28 mai 2016 modifié par le décret n° 2017-1650 du 30 novembre 2017 est venu préciser le fonctionnement de la période transitoire pour les installations biomasse : le bénéfice des conditions d'achat est maintenu pour les installations pour lesquelles une demande complète de raccordement a été déposée avant la date d'entrée en vigueur du décret et sous réserve que l'installation soit achevée dans un délai de cinq ans à compter de la date de demande complète de raccordement par le producteur. Enfin, le décret n° 2016-1726 du 14 décembre 2016 a prévu la possibilité de prolongation de ces délais d'achèvement en cas de retard lié aux travaux de raccordement, en cas de recours contentieux ou en cas de force majeure.

A ce jour, CHO Tiper et CHO Locminé sont titulaires d'un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat délivré avant la date d'entrée en vigueur du décret et ont déposé leur demande complète de raccordement avant cette date. Compte tenu des délais de développement et de construction des installations CHO, il est, sauf allongement du délai d'achèvement par un autre dispositif, probable que l'une et/ou l'autre installation ne soit pas achevée dans le délai prévu par le décret et que, par suite, elle ne puisse *in fine* bénéficier de l'obligation d'achat et ou de la totalité de la durée du contrat d'achat, ce qui serait susceptible de porter préjudice à l'équilibre économique du projet, donc à sa réalisation, et d'altérer les perspectives de développement futur.

2.6.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Les performances futures du Groupe dépendent, entre autres, de la solidité des droits de propriété intellectuelle qu'il détient.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe détient les **brevets** suivants :

- en matière de torches à plasma :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 29 40 584	Procédé de contrôle de l'usure d'au moins une des électrodes d'une torche à plasma	2028/2029
FR 29 80 992	Système de transfert d'énergie électrique en énergie thermique*	2031

* En co-détention avec le CNRS

- en matière de vitrification :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 29 09 015	Dispositif et procédé d'inertage par fusion plasma de matériaux toxiques (amiante)	2026/2027
FR 30 71 493	Procédé de vitrification d'un matériau pulvérulent	2037
CN 207 610 218	Four à plasma pour le traitement des déchets dangereux par la vitrification	2027

- en matière d'énergies renouvelables :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 28 92 127	Dispositif de gazéification de la biomasse et de déchets organiques sous haute température et avec apport d'énergie extérieure pour la génération d'un gaz de synthèse de haute qualité	2025/2026
FR 30 65 058	Procédé et installation de production d'électricité à partir d'une charge de CSR	2037
FR 29 21 384	Procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse	2027/2028
FR 30 27 378	Dispositif de séchage de matériaux et procédé associé**	2034

** En co-détention avec Vulcani

Les procédés développés par le Groupe sont protégés par des brevets dans les principales zones géographiques où il opère. Il convient par ailleurs de noter que le savoir-faire associé aux brevets est au moins aussi important que les brevets en eux-mêmes.

Le Groupe est grandement attaché au renouvellement de sa propriété intellectuelle et a ainsi déposé trois nouvelles demandes de brevets en 2017 ; leur recevabilité est actuellement en cours d'examen par les organismes en charge de la délivrance des titres de propriété industrielle.

Par ailleurs, le Groupe détient, à la date d'enregistrement du présent document de référence, les **marques** EUROPLASMA, CHO, CHO-POWER, INERTAM, et TURBOPLASMA, dans les principales zones géographiques concernées par les activités correspondantes.

La Société procède à l'enregistrement de ses marques par le biais de dépôts nationaux, communautaires ou internationaux. Certaines conditions posées par des législations nationales peuvent affecter la validité des marques, telles que la condition d'usage effectif des marques.

Enfin, le Groupe est également propriétaire de plusieurs noms de domaine utilisés dans le cadre de ses activités. Les noms de domaine exploités qui sont les plus significatifs sont les suivants :

- www.europlasma.com
- www.chopower.com
- www.inertam.com
- www.europlasma-industries.com.

La gestion et le suivi du portefeuille des droits de propriété intellectuelle sont assurés par la Direction Générale et la Direction administrative et financière, en relation avec les conseils extérieurs.

Le Groupe ne peut cependant garantir que des tiers ne pourront pas détourner ou contester ses droits de propriété intellectuelle. De telles violations ou contestations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats, la réputation et l'image publique du Groupe.

2.6.5 Risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrages

Le Groupe est exposé à un risque de contentieux avec ses clients, fournisseurs, concurrents, salariés et tout tiers se prévalant d'un dommage ou du non-respect d'une obligation contractuelle, réglementaire ou légale, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, le chiffre d'affaires ou les perspectives de développement du Groupe.

Actuellement, le Groupe et ses filiales sont, dans le cours normal de leurs activités, parties à certains litiges. Les provisions pour risques sur litiges sont présentées en Note 6.11 Provisions courantes et non courantes des Etats financiers consolidés 2018. Le Groupe a comptabilisé des provisions selon ses meilleures estimations, mais ne peut garantir que ces montants provisionnés seront suffisants pour couvrir les éventuels coûts mis à la charge du Groupe et de ses filiales. Par ailleurs, la Société ne peut exclure des décisions en sa défaveur susceptibles d'entraîner des retards dans le développement de ses projets ou des coûts supplémentaires importants ou encore remettre en cause ces projets.

A la connaissance du Groupe, hormis les litiges provisionnés et/ou mentionnés ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont il soit menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.7 Risques environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des unités de production qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement.

En cas de survenance de pollution, nuisances ou dommages environnementaux, la responsabilité du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation de dommages ou préjudices causés par ces sites. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, la réputation et l'image publique du Groupe. Pour limiter ces risques, notamment les dommages, des contrats d'assurance ont été souscrits et notamment une assurance responsabilité civile (générale et atteinte à l'environnement) et une assurance multirisques industriels.

Les sites exploités par Inertam et CHOPEX en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sont soumis à des inspections régulières de la part des autorités compétentes telles que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Par ailleurs, une surveillance de l'impact environnemental est réalisée en interne, à laquelle viennent s'ajouter :

- des contrôles réguliers de la qualité des rejets atmosphériques et aqueux par prélèvements dans les flux gazeux ou aqueux, effectués par des organismes compétents et agréés ;
- un programme de surveillance des retombées et impacts environnementaux de la société Inertam par prélèvements de sol, d'aiguilles de pins et de végétaux destinés à l'alimentation, ceci afin d'évaluer l'impact environnemental et les risques sanitaires associés. Pour la société CHOPEX, la surveillance de l'impact environnemental s'effectue par prélèvement d'air sur des cartouches ou au travers de filtres.

De plus, dans le cadre de son Autorisation d'Exploiter, une fois par an au plus tard le 31 mars de chaque année, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées un rapport d'activité comportant une synthèse des informations relatives notamment aux résultats de surveillance des rejets. L'inspection des installations classées présente ce rapport au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en le complétant par un rapport récapitulatif des contrôles effectués.

Enfin, est convoquée et présidée par le Préfet ou un membre délégué des services de la préfecture une Commission de Suivi de Site (CSS) composée :

- de représentants des administrations et organismes publics (DREAL, Administration Sanitaire et Sociale de l'Etat - ARS),
- de représentants des collectivités territoriales (élus locaux),
- de représentants des associations de protection de l'environnement (SEPANSO, association pêche, réserve naturelle...), et
- de représentants des exploitants.

Elle se réunit au moins une fois par an pour examiner les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de vitrification de déchets amiantés, exploitée par la société Inertam à Morcenx et de l'unité de production d'énergie à Morcenx, CHO Morcenx. Les dernières réunions de la Commission de Suivi des Sites Inertam et CHO Morcenx se sont déroulées le 11 juillet 2018.

Dans le cadre des projets de modification de configuration des installations, de nouveaux moyens techniques seront prochainement mis en place pour abaisser encore le niveau des rejets des deux usines et ainsi garantir de façon pérenne la conformité des rejets avec les normes environnementales applicables.

Cependant, il n'est pas possible d'assurer que le Groupe ne supportera pas à l'avenir des coûts ou des responsabilités supplémentaires en matière environnementale, au titre de ses activités ou de celles de ses filiales ou sous-traitants ou au titre d'obligations relatives à la santé et la sécurité.

2.8 Risques financiers

2.8.1 Risques liés aux modes de financement

Pour son financement, le Groupe peut avoir recours à divers modes de financement. Les éventuels risques associés à chacun de ces modes de financement sont liés à la nature de ceux-ci et communiqués par le Groupe au moment de leur mise en place.

2.8.2 Risques liés au recouvrement des créances commerciales

Les créances commerciales détenues par le Groupe ont principalement deux sources. L'une découle de la facturation faite au titre des contrats long terme (principalement Europlasma et CHO Power) et l'autre de la vente de prestations de services (principalement Inertam et Chopex).

Les créances nées dans le cadre des contrats long terme sont encaissées à l'avancement du projet et en avance de phase. Le risque de recouvrement n'intervient qu'au moment de la mise en service lors de la facturation du solde qui intègre la marge sur le projet. Si le risque lié au recouvrement se limite dans l'absolu au non encaissement de la marge globale sur le contrat, compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, tout retard dans l'avancement du projet entraîne un décalage d'encaissement qui impacte le plan de trésorerie du Groupe.

Pour les prestations de services, dans la plupart des cas, lorsque le service facturé est réalisé, la créance n'est pas encore encaissée, cela pouvant déboucher sur le risque financier de non couverture des coûts engagés.

Ce risque est appréhendé par la souscription d'une assurance-crédit pour l'activité Traitement de l'Amiante et par l'application d'une procédure de relance clients dès la constatation d'une échéance dépassée et un suivi de leur encaissement notamment en exploitant une balance âgée par antériorité de créances.

2.8.3 Risques de volatilité de la performance économique liée à la nature des activités

Mis à part ses filiales Inertam et CHOPEX, qui ont essentiellement une activité de production, le Groupe a également une activité de projets, et subit donc les risques liés à toute activité de projets : flux financiers irréguliers, marges volatiles liées à la bonne exécution des projets, et bilan alourdi par les garanties.

2.8.4 Risques de liquidité

Les activités de Groupe s'accompagnent d'une part d'innovation importante nécessitant des besoins de financement significatifs. De ce fait, la situation et le prévisionnel de trésorerie font l'objet d'un suivi régulier.

La Société a arrêté ses comptes en procédant à une revue spécifique de son risque de liquidité (*voir l'annexe aux états financiers consolidés, en note 2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation*) et sur ces bases réactualisées, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur une période de 12 mois glissants à la date de ce document.

2.8.5 Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe ne supporte pas d'exposition significative aux fluctuations des taux de change, ses implantations étant toutes situées en zone euro, et ses opérations se déroulant quasi exclusivement en euro.

2.8.6 Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

Comme exposé dans la note 6.9 « dettes financières » de l'annexe des comptes consolidés, l'ensemble des emprunts existants ont été contractés à taux fixe. A la date du présent document, le Groupe n'est donc pas exposé à des risques de taux pouvant avoir un impact significatif sur ses dettes financières.

TABLE DES MATIERES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1 Analyse des résultats consolidés 2018	16
3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	16
3.1.2 PRISE DE CONTROLE ET PARTICIPATION	16
3.1.3 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES	16
3.1.4 RESULTATS	18
3.1.5 INFORMATION SECTORIELLE	19
3.1.6 ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE	21
3.1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25
3.1.8 PERSPECTIVES D'ACTIVITE	27
3.2 Comptes consolidés 2018	29
3.2.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	29
3.2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	30
3.2.3 ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	31
3.2.4 ETAT DE LA VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	32
3.2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	33
3.2.6 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	34
NOTE 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	34
NOTE 2: REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION	34
NOTE 3 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	37
NOTE 4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	39
NOTE 5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	41
NOTE 6 NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	43
NOTE 7 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	67
NOTE 8 COMPTES PRO FORMA	74
NOTE 9 ENGAGEMENTS HORS BILAN	76
NOTE 10 INFORMATION SECTORIELLE	78
NOTE 11 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	80
NOTE 12 REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	81
NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	82
NOTE 14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	83
3.2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	83
3.3 Analyse des résultats de la société-mère Europlasma SA	87
3.3.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018 D'EUROPLASMA SA	87
3.3.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES	87
3.3.3 ANALYSE DES RESULTATS	87
3.3.4 ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE	89
3.3.5 EVENEMENTS POST-CLOTURE D'EUROPLASMA SA	91
3.3.6 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	91
3.4 Comptes annuels 2018 de la Société-mère Europlasma SA	93
3.4.1 BILAN	93
3.4.2 COMPTE DE RESULTAT	95
3.4.3 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE-MERE	97
NOTE 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	97
NOTE 2: PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	97
NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	98
NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	108
NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS	111
3.4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	120
3.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	124
3.6 Autres informations financières et comptables	127

3. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1 Analyse des résultats consolidés 2018

3.1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Voir paragraphe 1.2 Faits caractéristiques de l'exercice.

3.1.2 Prise de contrôle et participation

La Société n'a pas pris de participation ni pris le contrôle d'une société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

CHO Morcenx antérieurement mis en équivalence dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, est dorénavant retenue en intégration globale depuis le 1^{er} avril 2018.

3.1.3 Analyse de l'activité et des performances

Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par une perte de -53 885 K€ contre une perte de -21 833 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une dégradation de -32 052 K€.

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 11 295 K€ contre 13 134 K€ en 2017, en diminution de 1,8 M€ (-14%).

	2018	2017	Variation	2017 (Pro-forma)
Solutions Plasma	631	1 343	-712	969
Energies Renouvelables	2 195	4 356	-2161	2 216
Traitement de l'Amiante	8469	7434	1035	7434
Total	11 295	13 134	-1 838	10 620

Cette diminution s'explique principalement par le **secteur Energies Renouvelables** qui voit son chiffre d'affaires total s'établir à 2 195 K€, en diminution de 2 161 K€, notamment en raison de la fin du contrat EPC en 2018; par l'intégration globale de CHO Morcenx au 1^{er} avril 2018 (et donc de l'annulation du chiffre d'affaires réalisé avec CHO Morcenx).

Le secteur Solutions Plasma (Europlasma Industries) a généré un chiffre d'affaires de 0,6 M€, contre 0,9 M€ au 31 décembre 2017 (pro-forma). Ce chiffre d'affaires se compose principalement des revenus constatés sur le déroulement du contrat signé fin 2016 dans le secteur du nucléaire (332 K€) et des recettes dégagées à l'international pour un montant de 288 K€ (versus 112 K€ en 2017).

Le chiffre d'affaires du secteur Traitement de l'Amiante (Inertam) a progressé en 2018 pour s'établir à 8,4 M€ contre 7,4 M€ en 2017, porté par la facturation de prestations de services en hausse de +0,7 M€ au cours de l'exercice 2018. La production d'Inertam au 1^{er} semestre 2018 (2.189 tonnes traitées) est supérieure à celle enregistrée au 1^{er} semestre 2017 (1.351 tonnes).

La production du second semestre (de 1.915 tonnes) a été pénalisée par un arrêt non programmé du four en juillet en raison d'un point chaud au niveau du carneau vertical.

Le cumul du tonnage traité en 2018 s'élève donc à 4.103 tonnes dont 669 tonnes démantelées, contre un cumul de 3.462 tonnes en 2017 (dont 530 tonnes démantelées).

Les travaux sur les dépoussiéreuses et l'installation de la centrale d'aspiration réalisés au cours du second semestre 2018 ont ainsi permis d'abaisser le taux d'empoussièrement de la zone confinée, conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois la performance de ce système ne s'est pas montrée suffisante pour assurer la disponibilité opérationnelle de l'installation sur l'exercice 2018 telle que prévue initialement.

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par secteur géographique :

	2018	2017	Variation
Europe	10 948	12 987	-2 039
Amérique	60	0	60
Asie	287	147	140
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	11 295	13 134	-1 838

Analyse du résultat opérationnel et de l'EBITDA par secteur (2017 pro-forma compte tenu intégration CHO Morcenx)

en K€	2018	2017 (pro-forma)	Variation
Solutions Plasma	-3 239	-3 005	-234
Energies Renouvelables	-47 607	-25 955	-21 652
Traitement de l'Amiante	-5 219	-4 277	-942
Résultat opérationnel Groupe	-56 065	-33 237	-22 828

en K€	2018	2017 (pro-forma)	Variation
Solutions Plasma	-3 286	-2 631	-655
Energies Renouvelables	-2 763	-14 354	11 591
Traitement de l'Amiante	-2 651	-821	-1 830
EBITDA Groupe	-8 700	-17 806	9 106

Dans le cadre de l'intégration globale de CHO Morcenx SAS dans le périmètre de consolidation, les changements suivants sont intervenus :

- CHO Morcenx SAS est intégrée au secteur des « Energies Renouvelables »
- SCIG, anciennement dans le secteur « Solutions Plasma » a rejoint le secteur « Energies Renouvelables ».

Il est fait ici référence à des éléments sectoriels pro-forma tenant compte de ces modifications.

L'analyse des contributions des secteurs d'activité au résultat consolidé fait apparaître des performances contrastées. Le résultat opérationnel du secteur Solutions Plasma est stable bien que négatif (-3,3 M€ en 2018), celui du secteur Traitement de l'Amiante en diminution équivalente à celle de 2017 (-22%) et celui du secteur Energies Renouvelables en forte diminution (-83%).

Le secteur **Solutions Plasma**, qui porte l'intégralité des coûts Corporate, augmente légèrement sa perte opérationnelle. Celle-ci ressort à -3,2 M€ contre -3 M€ au 31 décembre 2017.

L'EBITDA qui ressort à -3,2 M€, diminue également par rapport à celui dégagé lors de l'exercice précédent qui était de -2,6 M€.

Le secteur **Traitement de l'Amiante** dégage une perte opérationnelle de -5,2 M€ au regard d'une perte de -4,2 M€ en 2017. Cette perte opérationnelle entraîne une dégradation de l'EBITDA qui ressort à -2,6 M€ en 2018, tandis qu'il représentait -0,8 M€ à fin 2017.

Le secteur **Energies Renouvelables** enregistre une légère diminution de son chiffre d'affaires de 21 K€ pour s'établir à 2,2 M€ en 2018 et une forte augmentation des dotations nettes aux amortissements et dépréciations pour -29,9 M€ correspondant aux dépréciations de l'actif sur la centrale CHO Morcenx contre -18,8 M€ en 2017. Ainsi, la perte opérationnelle de -25,9 M€ au 31 décembre 2017 s'accroît en 2018 pour atteindre -47,6 M€.

L'EBITDA qui ressort à -2,7 M€ s'améliore comparativement à celui constaté à fin 2017 qui était à -14,3 M€, compte tenu du changement de périmètre de consolidation.

3.1.4 Résultats

Résultat opérationnel

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires	11 295	13 134	-1 838
Autres produits d'exploitation	3 298	3 541	-243
Achats consommés	-10 907	-8 373	-2 534
Charges externes	-8 082	-6 690	-1 391
Charges de personnel	-8 056	-7 777	-280
Autres charges d'exploitation	-132	-845	714
Taxes	-433	-390	-43
Amortissements, dépréciations et provisions	-32 446	-6 398	-26 047
Résultat opérationnel courant	-45 463	-13 800	-31 663
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	0	-656	656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	-10 602	359	-10 961
Résultat opérationnel	-56 065	-14 096	-41 968

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant notamment à la réfection du four de traitement d'amiante (2 213 K€) et des autres travaux sur le site d'Inertam (407 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

En 2017, le transfert de charges pour CHO Power 250 K€ correspondait à la location des moteurs à CHO Morcenx (depuis vendus à CHO Morcenx).

L'augmentation des amortissements, dépréciations et provisions s'explique principalement par :

- Une dotation exceptionnelle sur les immobilisations corporelles et incorporelles, et notamment 34 231 K€ pour les installations et le bâtiment de l'usine CHO Morcenx,
- Une reprise de la provision pour 6 664 K€ chez CHO Power de la provision constituée pour faire face à la fin des coûts du contrat EPC.

Le résultat opérationnel non courant en 2018 est composé principalement des charges suivantes :

- Impact de l'intégration de CHO Morcenx selon la méthode de l'intégration globale
 - Un impact négatif de 15 819 K€ représentant la Valeur Nette Comptable consolidée de la participation CHO Morcenx avant prise de contrôle,
 - Un profit lié à la sortie des titres mis en équivalence pour un montant de 7 726 K€.
- Le constat d'un produit constaté d'avance exceptionnel chez Inertam pour un montant de 2 182 K€.

Résultat financier

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	30	13	17
Cout de l'endettement financier brut	-3 580	-793	-2 787
Cout de l'endettement financier net	-3 550	-780	-2 770
Autres produits financiers	212	3 975	-3 763
Autres charges financières	-46	-4 060	4 014
Résultat financier	-3 384	-864	-2 520

Le résultat financier 2018 est une perte de -3 384 K€ en forte dégradation principalement expliquée par une charge d'intérêt de -3 580 K€ représentant principalement les intérêts suivants :

- o Emprunt GRAF lié à l'usine CHO Morcenx : 934 K€,
- o De la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€,
- o Des intérêts sur le contrat d'OCCP pour un montant de 439 K€.

Résultat net

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat opérationnel	-56 065	-14 096	-41 968
Résultat financier	-3 384	-864	-2 520
Impôt sur les bénéfices	-338	31	-369
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-905	-6 908	6 003
Intérêts minoritaires	6 807	5	6 802
Résultat net (part du Groupe)	-53 885	-21 833	-32 052

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

3.1.5 Information sectorielle

Les changements suivants sont intervenus suite à l'intégration de l'entité CHO Morcenx dans le périmètre de consolidation en intégration globale :

- CHO Morcenx est intégré au secteur « Energies Renouvelables »
- SCI Gazéification, anciennement dans le secteur « Torches et Process » rejoint le secteur « Energies Renouvelables »

Nous présentons donc pour l'année 2018 le sectoriel réel et le sectoriel pro-forma tenant compte de ces modifications.

31/12/2018	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	110	38	26	174
Immobilisations corporelles	166	3 693	2 943	6 802
Autres actifs non courants	49	1 342	1 543	2 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 803	757	406	3 966
Total Actif	5 016	10 071	10 388	25 475
 Dettes financières	 6 115	 1 269	 24 844	 32 228
 CA	 631	 8 469	 2 195	 11 295
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	47	-2 565	-29 928	-32 446
Résultat opérationnel	-3 239	-5 219	-47 607	-56 065
EBITDA	-3 286	-2 651	-2 763	-8 700
 Résultat net	 -5 444	 -5 507	 -49 741	 -60 692
Intérêt minoritaires	0	0	6 807	6 807
Résultat part groupe	-5 444	-5 507	-42 934	-53 885
 31/12/2017	 Solutions Plasma	 Traitement de l'Amiante	 Energies Renouvelables	 Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	11	193
Immobilisations corporelles	6 337	3 649	3 354	13 341
Autres actifs non courants	1 269	1 394	519	3 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895	402	2 865	5 162
Total Actif	12 562	10 466	23 208	46 236
 Dettes financières	 10 163	 1 869	 6 804	 18 837
 CA	 1 343	 7 434	 4 356	 13 134
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 201	-2 793	-2 405	-6 398
Résultat opérationnel	-3 496	-4 277	-6 324	-14 096
EBITDA	-2 345	-821	-10 921	-14 087
 Résultat net	 -4 399	 -4 357	 -13 082	 -21 838
Intérêt minoritaires	0	0	5	5
Résultat part groupe	-4 399	-4 357	-13 077	-21 833

31/12/2017 (pro-forma)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	6 683	6 865
Immobilisations corporelles	149	3 649	41 686	45 484
Autres actifs non courants	69	1 394	5 611	7 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 883	402	2 972	5 258
Total Actif	4 905	10 466	63 520	78 891
Dettes financières	5 735	1 869	44 768	52 373
CA	969	7 434	2 216	10 620
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-424	-2 793	-18 808	-22 025
Résultat opérationnel	-3 005	-4 277	-25 955	-33 237
EBITDA	-2 631	-821	-14 354	-17 806
Résultat net	-3 709	-4 357	-25 175	-33 241

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

3.1.6 Analyse de la structure financière

Actifs non courants

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Goodwill	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	174	193	-19
Immobilisations corporelles	6 802	13 341	-6 539
Participations dans les entreprises associées	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 935	2 763	172
Impôts différés actifs	0	419	-419
Actifs non courants	9 919	16 724	-6 805

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et des bâtiments de SCIG

Compte tenu des rendements actuellement inférieurs aux standards de production, (la mise en œuvre du plan d'optimisation de la centrale de CHO Morcenx restant à effectuer) d'une part, et de la révision à la baisse des capacités de production de l'usine d'autre part ; un test de valeur répondant à la stricte application des normes IFRS, a été réalisé pour évaluer la valeur comptable de l'actif immobilisé.

Le test a porté sur la valeur consolidée de l'actif industriel soit 31 365 K€ et a utilisé les perspectives de cash flow à 5 ans ainsi qu'un flux terminal standard anticipé une fois la fiabilité de l'installation établie.

Le flux terminal utilisé pour évaluer une valeur terminale a été corrigé pour tenir compte de l'échéance du tarif négocié avec EDF et des contraintes de production afférentes se traduisant par l'allègement des charges de production.

Sur ces bases, l'actif concerné a été entièrement déprécié.

Les principaux postes d'immobilisations corporelles, en valeur brute, concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification (SCIG) sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,
- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (54 213 K€) sont surtout constituées de :
 - l'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 K€ (hors intérêts d'emprunts anciennement capitalisés) ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€
 - la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 16 045 K€,
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1 236 K€.

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 6 802 K€, il est principalement composé de :

- Les installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 3 725 K€,
- Les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour 2 766 K€.

Au cours de l'année, le Groupe a investi 4 075 K€ en immobilisations corporelles, dont 2 651 K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement réfection du four de traitement).

Actifs courants hors trésorerie

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stocks et en-cours	1 226	1 599	-373
Clients et comptes rattachés	2 861	6 383	-3 522
Autres créances opérationnelles	6 066	5 955	111
Impôts courants - actif	0	0	0
Autres actifs courants	1 437	10 412	-8 975
Actifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Actifs courants hors trésorerie	11 590	24 349	-12 759

- Le poste clients connaît une forte diminution qui s'explique principalement par la présence en N-1 d'une facturation par CHO Power et Chopex à CHO Morcenx du solde du contrat EPC ainsi que de la phase de ramp-up de l'usine, ce qui avait provoqué un accroissement des créances clients de 2 545 K€, dont une partie avait été provisionnée.
- Les autres créances opérationnelles sont globalement stables, et sont principalement constituées de (i) créances liées au Crédit Impôt recherche (CIR) et CICE à recevoir, pour un total de 272 K€ et (ii) des créances liées aux écritures de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).
- Les autres actifs courants comprennent :
 - Le poste Prêts, cautionnements qui, au 31 décembre 2017 comprenait essentiellement le compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC pour un montant de 7 630 K€ brut. Suite au changement de méthode de consolidation de l'entité CHO Morcenx et à la fin du contrat EPC, ce montant n'a plus lieu d'être en consolidation.
 - Autres créances composées :
 - De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 700 K€ nets (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu d'un report de la garantie d'actif et de passif, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018,
 - Des fonds de garantie et de réserves liés au contrat d'affacturage pour un montant de 484 K€ au 31 décembre 2018, en application de réserves sur les créances cédées.

Trésorerie et endettement

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Dettes financières courantes	8 969	7 836	1 133
Dettes financières non courantes	23 259	11 001	12 258
Endettement net	28 263	13 675	14 588

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-16 010	-7 976	-8 034
Incidence de la variation du BFR	2 963	-3 174	6 137
Impôts payés	171	421	-250
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 876	-10 730	-2 147
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 136	-3 246	2 111
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 814	14 258	-1 443
Variation de la trésorerie	-1 198	282	-1 479
Trésorerie d'ouverture	5 158	4 876	282
Trésorerie de clôture	3 960	5 158	-1 198
Variation de la trésorerie	-1 198	282	-1 479

La variation de trésorerie s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -12 876 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par Chopex pour les dépenses de mise en service (-12 042 K€) mais aussi par Europlasma pour -2 106 K€, en dépit d'un flux positif (+ 1 271 K€) pour Inertam,
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -1 136 K€,
- Un flux lié aux activités de financement de 12 814 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai.

Les dettes financières sont en progression forte de 13 391 K€, passant ainsi de 18 837 K€ au 31 décembre 2017 à 32 228 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation provient principalement de :

- La variation de périmètre représentant le net entre la dette logée chez CHO Morcenx pour financer l'usine à hauteur de 20 000 K€ et l'annulation de la dette qu'avait le groupe envers CHO Morcenx pour 6 724 K€ à présent annulée dans le périmètre de consolidation,
- Les remboursements d'emprunts pour 1 304 K€ (hors diminution des intérêts courus) correspondant au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans SCIG (581 K€), et également ceux souscrits par Inertam auprès d'OSEO (550 K€) et l'augmentation de l'avance nette du factor pour 53 K€,
- La variation des intérêts courus non échus, notamment sur les obligations convertibles, pour un montant de 439 K€, et aussi sur l'emprunt GOTTEX de CHO Morcenx pour un montant de 917 K€.

Ainsi, au 31 décembre 2018 les dettes financières d'un montant de 32 334 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 20 000 K€ au titre de l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx (hors immobilier),
- 3 814 K€ au titre de l'emprunt finançant les bâtiments de CHO Morcenx,
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions,
- 2 427 K€ d'intérêts courus et concours bancaires, notamment 1 372 K€ au titre des obligations convertibles et 917 K€ pour l'emprunt CHO Morcenx,
- 1 091 K€ d'avance du Factor.

Capitaux propres

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital	28 448	15 297	13 151
Primes liées au capital	65 818	62 586	3 232
Réserves et report à nouveau	-74 084	-71 274	-2 810
Résultat de l'exercice	-53 885	-21 833	-32 052
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	-33 702	-15 224	-18 478
Intérêts hors groupe	-6 880	31	-6 911
Capitaux propres	-40 583	-15 194	-25 389

Les capitaux propres du groupe sont négatifs au 31 décembre 2018 pour un montant de -33 702 K€ soit une variation de -18 478 K€ par rapport au 31 décembre 2017, correspondant à la perte de la période de -53 885 K€, aux augmentations de capital réalisées pour un montant de 16 383 K€ et enfin à la variation des autres réserves.

Autres passifs hors endettement

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avantages du personnel non courants	571	573	-2
Provisions non courantes	0	0	0
Impôts différés passifs	0	115	-115
Participations dans les entreprises associées	0	6 820	-6 820
Autres passif financiers non courants	110	291	-181
Passifs non courants	681	7 799	-7 118
Provisions courantes	1 260	8 169	-6 909
Fournisseurs et comptes rattachés	5 983	4 113	1 870
Impôts courants - passif	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	7 422	8 651	-1 229
Autres passifs courants	18 484	13 861	4 623
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Passifs courants	33 149	34 794	-1645
Total autres passifs hors endettement	33 830	42 593	-8 763

La principale variation des passifs non courants est liée aux participations dans les entreprises associées.

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx et le changement de méthode pour la comptabilisation selon la méthode de l'intégration globale.

Les mouvements de la période sont donc constitués de :

- Une perte de -905 K€ correspondant à la quote-part du résultat du 1^{er} trimestre 2018 (35%),
- Et la variation de périmètre par changement de méthode qui constitue donc un profit de cession de 7 726 K€ pour le groupe.

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucune entité consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

La diminution des provisions courantes pour 6 909 K€ est principalement liée à la provision d'un montant de 6 664 K€ constituée au 31 décembre 2017 pour faire face aux coûts résiduels à encourir dans le cadre de l'optimisation de l'usine de CHO Morcenx qui a été reprise dans son intégralité.

Les comptes fournisseurs sont en progression de 1 870 K€ par rapport au 31 décembre 2017, pour s'établir à 5 983 K€, notamment au niveau de l'entité Inertam (+808 K€), de l'impact du changement de périmètre et la présence de 677 K€ de dettes fournisseurs CHO Morcenx.

La diminution des dettes sociales s'explique par l'apurement de certaines dettes sociales relatives à 2016 qui avaient été échelonnées. La diminution des dettes fiscales s'explique par des dettes de TVA en baisse.

La forte hausse des autres passifs courants est liée à l'évolution des produits constatés d'avance et des dettes sur acquisition d'actifs.

- Les produits constatés d'avance sont en forte hausse (variation de 2 733 K€) ; principalement pour les raisons suivantes :
 - Une hausse de 3 262 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 12 385 K€ au 31 décembre 2017 à 15 649 K€ au 31 décembre 2018, lié à un rythme de production inférieur au niveau attendu, et à la constatation d'un surplus de stock d'amiante à traiter pour 2 182 K€,
 - Une diminution de 293 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 640 K€ contre 933 K€ au 31 décembre 2017. Cette reprise importante s'explique notamment par une reprise en ligne avec l'amortissement accéléré de certaines immobilisations constaté en 2018,
 - Une diminution de 194 K€ sur les produits constatés d'avance du secteur Solution Plasma pour s'établir à 4 K€.
- L'augmentation de 1 890 K€ sur les dettes sur acquisition d'actifs correspond notamment au raccordement Enedis chez CHO Tiper (1 070 K€) et au solde de factures de matériel lié au four et réfractaires Inertam (771 K€).

3.1.7 Evénements postérieurs à la clôture

Evènements Corporate

Procédure collective

Le 23 octobre 2018, les Commissaires aux comptes du groupe Europlasma ont initié une procédure d'alerte sur la situation du groupe et sur le risque pesant sur la continuité d'exploitation.

Le groupe Europlasma a déposé une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan pour la société Europlasma et plusieurs de ses filiales (Inertam SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SASU, CHO Morcenx SASU et CHO Tiper SAS). A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de la société Europlasma et des filiales mentionnées ci-dessus fixant, dans le cadre de cette procédure, une période d'observation de 6 mois.

Pendant cette période d'observation, l'administrateur judiciaire nommé dans le cadre de la procédure et la direction du groupe Europlasma ont travaillé de concert à la recherche de repreneurs des activités du groupe.

Plan de continuation

Le 4 juin 2019, à l'issue de l'audience du 28 mai 2019, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a maintenu la période d'observation afin de permettre à la société Zigi Capital S.A. de présenter son projet de plan de redressement par voie de continuation.

Le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du groupe lors d'une audience qui s'est tenue le mardi 16 juillet 2019.

Le 2 août 2019, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a validé le plan de continuation d'activité. Le plan de redressement prévoit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie, de redéfinir un projet industriel pour le groupe, et de disposer des fonds nécessaires au financement pendant les trois prochaines années du programme d'investissements et du besoin en fonds de roulement.

La validation du plan de continuation, première étape du retournement du groupe Europlasma, implique notamment :

- Le désintéressement des créanciers selon les modalités prévues dans le plan de continuation, à savoir, un remboursement des créanciers du groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à

hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan. A l'issue du délai de réponse des créanciers, le choix des créanciers sur telle ou telle option sera connu.

- La mise à disposition des fonds nécessaires au besoin en fonds de roulement et à la mise en œuvre d'un plan d'investissements en vue, notamment, du redémarrage des usines de Morcenx ; notamment grâce au contrat de financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Changements de gouvernance

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été recomposé comme suit : Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, Président-Directeur Général, Monsieur Pascal Gilbert, administrateur indépendant, Monsieur Laurent Collet-Billon, administrateur indépendant, et Monsieur Erik Martel, administrateur indépendant. Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, Monsieur Pascal Gilbert et Monsieur Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Monsieur Pierre Catlin, Monsieur Jean-Eric Petit et Monsieur Yann Le Doré, démissionnaires.

Ces décisions sont intervenues à la suite de la présentation du plan de redressement par voie de continuation proposé par la société Zigi Capital.

Réactivation du programme de financement avec le Fonds en obligations convertibles en actions nouvelles (OCA)

Europlasma a réactivé la tranche 4 des bons d'émission d'obligations convertibles en actions (**OCA**) souscrits par le Fonds. Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit du Fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (le « **Fonds** »), en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 millions d'euros.

Les 200 OCA ont été converties en date du 26 juin 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles hors compensation.

Par suite, à ce jour, l'ensemble des bons d'émission d'OCA prévus par le contrat d'émission ont été exercés et l'intégralité des OCA ont été converties.

Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « **BSA** » et ensemble, les « **OCABSA** ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit de Zigi Capital en date du 25 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles.

Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds

Europlasma a conclu un nouveau contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « **BEOCABSA** ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 000 000 d'euros. L'émission des BEOCABSA est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants.

Le contrat d'émission prévoit par ailleurs que le Fonds percevra une commission d'engagement d'un montant égal à 5% du montant de l'engagement, soit 1 500 000 euros. Cette commission d'engagement a été réglée par Europlasma par la remise de 15 000 000 d'actions ordinaires en date du 25 juin 2019 réalisée par l'intermédiaire d'une augmentation de capital par compensation de créance.

Rachat créance obligataire

Aux termes d'un placement privé d'obligations convertibles en actions, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 5 008 451,24€ (les « **OCPP** »). A la date d'échéance, soit le 17 décembre 2018, les OCPP n'ont pas été remboursées par la Société.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a racheté la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créance.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2019, Europlasma a procédé à l'émission de 46 478 821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4 647 882,10 euros détenue par Zigi Capital.

3.1.8 Perspectives d'activité

Dans le cadre du contrat de financement en vigueur avec EHGOS, la Société a établi un calendrier prévisionnel de tirage des tranches d'OCABSA en fonction des besoins de trésorerie estimés dans les prochains mois sans intégrer d'autres sources de financement potentielles. Toutefois, la Société est en mesure de suspendre à tout moment l'activation des dits tirages.

Afin de redynamiser Europlasma SA, la nouvelle Direction Générale travaille activement sur différents sujets :

- Optimisation de l'organisation interne des différents services supports et techniques ;
- Redéfinition de la stratégie du groupe, en prenant en compte notamment les aspects commerciaux et industriels évoqués avec les partenaires lors des discussions pour l'élaboration du plan de reprise ;
- Remise en état des outils industriels du groupe ;
- Recherche d'accords de partenariat avec de grands acteurs du secteur des déchets dangereux, en France et à l'international ;
- Sécurisation du financement des nouvelles activités.

Par ailleurs, Europlasma a annoncé le 17 septembre 2019 la signature d'un accord de partenariat avec Orano Cycle. Ce partenariat permet à Europlasma de se rapprocher d'un grand acteur du secteur des déchets dangereux pour développer ses activités de valorisation de déchets dangereux et de gaz toxiques et s'inscrire dans une dynamique de croissance. L'accord prévoit un volet industriel visant à développer de nouvelles installations de traitement de déchets dangereux conventionnels et de déchets nucléaires ainsi qu'un volet de Recherche & Développement.

Enfin, pour mémoire, les discussions avec Arcelor Mittal sur le projet IGAR ont été reprises par la nouvelle Direction du Groupe.

Les entités CHO Power, CHOPEX, CHO Morcenx et les SPV

Développement commercial

Le placement en redressement judiciaire de CHO Power SAS a considérablement impacté le développement commercial.

Néanmoins, CHO Power a présenté en avril 2019 deux projets à l'appel d'offres CRE5-3 pour des centrales de production d'électricité à partir de déchets de bois.

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et de modification. A l'issue de ces travaux, le groupe pourra envisager de vendre des solutions à des clients à identifier sur la base de technologies prouvées, testées et démontrées.

Le projet CHO Brocéliande a été abandonné suite à la remise en question du projet de zone industrielle qui devait accueillir l'usine de gazéification par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

Environnement réglementaire et politique

L'environnement réglementaire et politique dans lequel évolue CHO Power conserve ses fondamentaux :

- obligation de recyclage et diminution des capacités d'enfouissement des déchets générant un renchérissement des solutions de traitement des déchets ;
- encouragement aux énergies alternatives, avec moins de soutien à la production électrique à partir de déchets et biomasse, mais plus de soutien à la production de gaz renouvelable.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023 / 2024-2029 fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, conformément aux engagements pris dans la LTECV (Loi sur la Transition Ecologique et la Croissance Verte).

Parmi les priorités affichées, certaines concernent directement l'activité et les procédés développés par CHO Power, notamment la promotion de la pyrogazéification et la valorisation du CSR.

Traitement de l'amiante (Inertam)

Un programme de réparation et de remise en configuration de l'usine Inertam a été lancé.

Ce programme comprend plusieurs projets, notamment le changement des équipements de la zone de préparation des charges afin de résoudre les problèmes d'empoussièrement, la mise en place d'un nouveau four de fusion pour augmenter la disponibilité de l'installation et donc sa capacité, et une reconfiguration du traitement des gaz pour assurer un meilleur contrôle de nos rejets atmosphériques.

Le redémarrage de la production est aujourd'hui planifié pour le premier semestre 2020, mais reste tributaire de nombreux aléas associés à un projet de cette complexité.

L'environnement réglementaire et l'activité du monde des déchets restent favorables : le flux annuel de production d'amiante en France est de l'ordre de 200 000 tonnes par an, et les installations de stockage en l'état des déchets amiantés approchent de la saturation de leurs capacités administratives.

Une fois l'usine Inertam de Morcenx redémarrée, de nouveaux projets pourront donc être envisagés.

Constatation d'un surplus de stocks de déchets d'amiante non traités au cours du premier semestre 2019 :

Un stock supplémentaire d'environ 1 200 tonnes de déchets d'amiante non traités a été identifié.

Ce stock provient en partie de contraintes opérationnelles : les déchets en démantèlement produisent des quantités d'amiante à vitrifier (le reste de ces déchets est envoyé au recyclage ou en stockage de déchets conventionnels non dangereux).

L'indisponibilité de l'usine en aval de cette préparation a entraîné la mise en entreposage de quantités de produit, entreposage qui s'est progressivement pérennisé. Les déchets présents dans les contenants en attente de traitement n'étaient plus identifiés informatiquement après avoir été démantelés, ce qui a minoré à tort le stock de déchets amiantés (*détail en note 3.3 Corrections d'erreurs des notes annexes aux états financiers consolidés*).

3.2 Comptes consolidés 2018

3.2.1 Etat de la situation financière consolidée

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Goodwill	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	174	193	-19
Immobilisations corporelles	6 802	13 341	-6 539
Participations dans les entreprises associées	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 935	2 763	171
Impôts différés actifs	0	419	-419
Actifs non courants	9 919	16 725	-6 806
Stocks et en-cours	1 226	1 599	-373
Clients et comptes rattachés	2 861	6 383	-3 522
Autres créances opérationnelles	6 066	5 955	111
Impôts courants - actif	0	0	0
Autres actifs courants	1 437	10 412	-8 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Actifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Actifs courants	15 556	29 511	-13 955
Actif	25 475	46 237	-20 761
Capital	28 448	15 297	13 151
Primes liées au capital	65 818	62 586	3 232
Réserves et report à nouveau	-74 084	-71 274	-2 810
Résultat de l'exercice	-53 885	-21 833	-32 052
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	-33 702	-15 224	-18 478
Intérêts hors groupe	-6 880	31	-6 911
Capitaux propres	-40 583	-15 194	-25 389
Avantages du personnel non courants	571	573	-1
Provisions non courantes	0	0	0
Dettes financières non courantes	23 259	11 001	12 259
Impôts différés passifs	0	115	-115
Participations dans les entreprises associées	0	6 820	-6 820
Autres passifs financiers non courants	110	291	-181
Passifs non courants	23 941	18 799	5 142
Provisions courantes	1 260	8 169	-6 909
Dettes financières courantes	8 969	7 836	1 133
Fournisseurs et comptes rattachés	5 983	4 113	1 869
Impôts courants - passif	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	7 422	8 651	-1 229
Autres passifs courants	18 484	13 861	4 622
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Passifs courants	42 117	42 631	-514
Passif	25 475	46 237	-20 761
Capitaux propres par action en €/par action	-0,12	-0,1	-0,02
Capitaux propres dilués par action en €/par action	-0,09	-0,06	-0,02
Nombre d'actions	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions dilué	390 201 017	239 260 910	150 940 107

3.2.2 Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires	11 295	13 134	-1 838
Autres produits d'exploitation	3 298	3 541	-243
Achats consommés	-10 907	-8 373	-2 534
Charges externes	-8 082	-6 690	-1 391
Charges de personnel	-8 056	-7 777	-280
Autres charges d'exploitation	-132	-845	714
Taxes	-433	-390	-43
Amortissements, dépréciations et provisions	-32 446	-6 398	-26 047
Résultat opérationnel courant	-45 463	-13 800	-31 663
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	0	-656	656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	-10 602	359	-10 961
Résultat opérationnel	-56 065	-14 096	-41 968
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	30	13	17
Cout de l'endettement financier brut	-3 580	-793	-2 787
Cout de l'endettement financier net	-3 550	-780	-2 770
Autres produits financiers	212	3 975	-3 763
Autres charges financières	-46	-4 060	4 014
Résultat financier	-3 384	-864	-2 520
Impôt sur les bénéfices	-338	31	-369
Résultat net des sociétés intégrées	-59 787	-14 930	-44 857
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-905	-6 908	6 003
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0
Résultat net de la période	-60 692	-21 838	-38 854
Intérêts minoritaires	6 807	5	6 802
Résultat net (part du Groupe)	-53 885	-21 833	-32 052
Résultat de base par action en €/par action	-0,268	-0,16	-0,108
Résultat dilué par action en €/par action	-0,176	-0,098	-0,078
Nombre moyen d'action	201 000 097	136 384 557	64 615 540
Nombre moyen d'action dilué	306 725 110	222 679 723	84 045 387

3.2.3 Etat de résultat global consolidé

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé	-60 692	-21 838	-38 854
Eléments non recyclables au compte de résultat	0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat	153	10	143
Ecart de conversion des sociétés intégrées			0
Ecart actuariel des engagements sociaux	153	10	143
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie			0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments	0		0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt			0
Total autres éléments du résultat global	153	10	143
Résultat global	-60 539	-21 828	-38 711
- attribuable aux actionnaires du Groupe	-53 732	-21 823	-31 909
- attribuable aux intérêts hors Groupe	-6 807	-5	-6 802

3.2.4 Etat de la variation des capitaux propres consolidés

Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe				Résultat accumulé	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
			Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur instruments financiers	Autres réserves	Total				
Situation à la clôture de l'exercice 2016	11 165	58 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2017	11 165	58 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	3 919	5 746	0	0	489	0	489	0	10 154	0
Mouvements sur actions propres	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0
Paiements en actions	211	0	0	0	0	150	150	-211	150	0
Autres variations	2	0	0	0	0	-62	-62	0	-60	-115
Situation au 31/12/2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31
Situation à la clôture de l'exercice 2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2018	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	18 874	18 874	0	18 874	-131
Augmentation de capital	13 025	3 232	0	0	0	0	0	0	16 257	0
Mouvements sur actions propres	0	0	23	0	0	0	0	0	23	0
Paiements en actions	126	0	0	0	0	-126	-126	-126	-126	0
Autres variations	0	0	0	0	0	378	378	0	378	27
Situation au 31/12/2018	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881
										-40 593

3.2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net total consolidé	-60 692	-21 838	-38 854
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	905	6 908	-6 003
Elim. des amortissements et provisions	31 907	4 901	27 007
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-181	280	-461
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	8 092	862	1 289
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	39	149	-110
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-19 928	-8 738	-11 190
Elim. de la charge (produit) d'impôt	338	-31	369
Elim. du coût de l'endettement financier net	3 580	793	2 787
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-16 010	-7 976	-8 034
Incidence de la variation du BFR	2 963	-3 174	6 137
Impôts payés	171	421	-250
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 876	-10 730	-2 147
Incidence des variations de périmètre	47	-14	61
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 242	-3 092	849
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	448	-319	768
Subventions d'investissement reçues	0	178	-178
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	611	1	611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 136	-3 246	2 111
Augmentation de capital	16 257	3 666	12 591
Cession (acquisition) nette d'actions propres	23	6	17
Emission d'emprunts	0	13 045	-13 045
Remboursement d'emprunts	-1 304	-2 131	827
Intérêts financiers nets versés	-2 162	-328	-1 834
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 814	14 258	-1 443
Variation de la trésorerie	-1 198	282	-1 479
Trésorerie d'ouverture	5 158	4 876	282
Trésorerie de clôture	3 960	5 158	-1 198

3.2.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 1.2 Evénements corporate et 1.3 Evénements opérationnels

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 octobre 2019.

2.1 Base de préparation

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2018 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- **IFRS 15 - Produit des activités ordinaires** qui remplace la précédente norme IAS 18 sur le revenu et IFRS 11 sur les contrats long terme.
- **IAS 12 - Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées.
- **IFRS 9 – Instruments financiers** qui porte sur les règles de prise en compte des risques de crédit dans l'évaluation des créances commerciales et assimilées, les options de comptabilisation des titres de participation non consolidés et les instruments financiers de couverture.
- **Autres normes sectorielles non applicables pour le groupe :**
 - IFRS 4 – contrats d'assurance
 - IAS 40 – Immeubles de placement
 - IAS 28 – Entreprises associées (pour les sociétés de capital investissement)

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2018:

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme suivante :

- **IFRS 16 - Contrats de location** qui obligera au plus tard au 1er janvier 2019 à comptabiliser au bilan tous les contrats de location pour le preneur (sur le même principe que le retraitement applicable aux contrats de location financement). Le groupe anticipe un très faible impact sur son résultat, mais un impact potentiellement significatif sur son endettement comptable. En effet, les 1ères analyses montrent que le groupe aurait à retraiter environ 1 m€ de charge de loyer. Les travaux d'analyse des impacts liés à la transition sont en cours sur la base de la méthode prospective. Le principal impact attendu sur les comptes consolidés est donc une augmentation des « droits d'utilisation » à l'actif du bilan et une augmentation des dettes de location au titre des contrats dans lesquels le groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de « location simple ». Ils concernent principalement des immeubles, des véhicules et du matériel industriel d'exploitation.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2 Continuité d'exploitation

Le plan de redressement par voie de continuation présenté par Zigi Capital a été validé par le Tribunal de commerce de Mont de Marsan le 02 août 2019.

Sur le plan opérationnel, le premier objectif est d'investir afin (i) d'optimiser et moderniser l'usine de vitrification d'amiante d'Inertam pour un montant d'investissements envisagé (lors des estimations menées en 2018) de l'ordre de 5,3 millions d'euros, en fonction des arbitrages, en vue d'un redémarrage de l'activité avant la fin du 1er semestre 2020 et (ii) de reconfigurer après les tests adéquats puis mettre en service l'unité de gazéification CHO Morcenx.

Les deux usines ainsi remises en condition opérationnelle permettront de constituer une vitrine du savoir-faire du groupe Europlasma et ainsi restaurer sa réputation et démontrer les atouts de ses technologies. Les activités d'Inertam et de CHO Morcenx demeureront arrêtées le temps des audits nécessaires avant de réaliser les investissements qui permettront de redémarrer les unités de production.

En parallèle, de nouveaux partenariats industriels et financiers seront noués avec de grands acteurs des énergies renouvelables et du traitement des déchets. Zigi Capital a notamment reçu, dans le cadre du dépôt du projet de plan de redressement par voie de continuation précité, des marques de soutien de plusieurs partenaires industriels.

Pour les aspects financiers, le plan de continuation de l'activité repose sur (i) la mise en place des financements auprès du Fonds et de Zigi Capital dans les conditions décrites ci-dessus, (ii) le rachat de la créance obligataire par Zigi Capital et sa conversion en actions nouvelles et (iii) le financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA au bénéfice du Fonds dans les conditions décrites ci-dessus. En outre, la Société pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Outre les échanges avec la DIRECCTE, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissements du groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux zéro. Enfin, le projet de plan de redressement par voie de continuation précité prévoit un remboursement des créanciers du groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan. A l'issue du délai de réponse des créanciers, le choix des créanciers sur telle ou telle option sera connu.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce au contrat de financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund ;
- De l'optimisation et la modernisation des usines du groupe ;
- Et de l'échelonnement ou abandons des dettes antérieures à la cessation des paiements.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er juillet 2019, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 juillet 2020.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2018. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Les changements d'estimation significatifs intervenus au cours de la période sont les suivants :

- Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, en particulier du site de Morcenx. Les immobilisations liées au site de Morcenx (Installations du site CHO Morcenx et ensemble Immobilier du site de CHO Morcenx) ont été fortement dépréciées, ainsi qu'il en est expliqué en notes 6.2-*Autres immobilisations incorporelles* et 6.3-*Immobilisations corporelles*.
- Les impôts différés actifs qui étaient reconnus à hauteur de 419 K€ au 31 décembre 2017 ont intégralement été dépréciés, compte tenu de l'incertitude sur leur recouvrabilité à court terme

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2018, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long-terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-*Autres immobilisations incorporelles* et 6.3-*Immobilisations corporelles*.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13-*Actifs et passifs d'impôts*. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-*Avantages du personnel*, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2018.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.14.4-*Paiements fondés sur des actions*. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

- Instruments financiers : OCABSA

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures

de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Les impacts sont traités en *Note 6.9.3-Emprunt obligataire émis en 2016*.

- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

3.3 Corrections d'erreurs

Le groupe a identifié un surplus de 1 191 tonnes de stock de déchets amiantés pour lesquels les prestations de désamiantage ont été facturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires alors qu'elles n'étaient pas encore réalisées.

Selon les principes du groupe, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque la prestation a eu lieu. Un produit constaté d'avance est constaté si la facturation au client excède le montant à reconnaître en chiffre d'affaires.

Le groupe n'étant pas en mesure de rattacher précisément cette erreur aux exercices antérieurs concernés, conformément à IAS 8.47, l'impact a par conséquent été comptabilisé intégralement dans les comptes 2018 sans application rétrospective.

Un passif sur contrat a été constaté pour un montant de 2 182 K€ en produits constatés d'avance en contrepartie du poste « Autres charges opérationnelles non récurrentes ».

Situation d'incertitude

Le stock de déchets amiantés, en raison de sa dangerosité, est suivi de façon informatique, avec pesage à l'entrée en stock des déchets et identification des déchets par livraison et par client mais sans pesage des stocks à la clôture de l'exercice.

Au vu des dysfonctionnements mentionnés ci-dessus (*paragraphe « Corrections d'erreurs »*), et dans le cadre de la réorganisation du stockage des déchets amiantés par la direction, un inventaire physique avec pesage sera effectué au cours des deux exercices à venir.

Au vu des travaux de recoupement effectués, la marge d'erreur sur le tonnage des déchets amiantés en stock estimée par la Direction est de l'ordre de 200 tonnes.

Cette incertitude porte sur le poste « produits constatés d'avance » et pourrait conduire à reconnaître une charge exceptionnelle ou un produit exceptionnel de l'ordre de 320 000 € maximum sur les prochains exercices.

NOTE 4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2 Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3 Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2018	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	23 259	23 259	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires, avance factor et hors intérêts courus)	5 552	5 552	0
Total	28 811	28 811	0

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4 Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2018	31/12/2017	variation
Dépôts et Placements non courant	2 934	2 762	171
Dépôts et Placements courant	49	8 418	-8 369
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	3 966	5 162	-1 196
TOTAL	6 948	16 342	-9 393

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements monétaires ou des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 5,1 M€

- L'émission de 1 400 OCA et l'encaissement de 14 M€ sur la période (*note 1.1 Evènements Corporate – Financement obligataire flexible*)

Le financement des besoins 2019 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	32 228	18 837	13 392
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Endettement net	28 263	13 675	14 588

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9.4-Echéances des dettes financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.-Engagements hors bilan*.

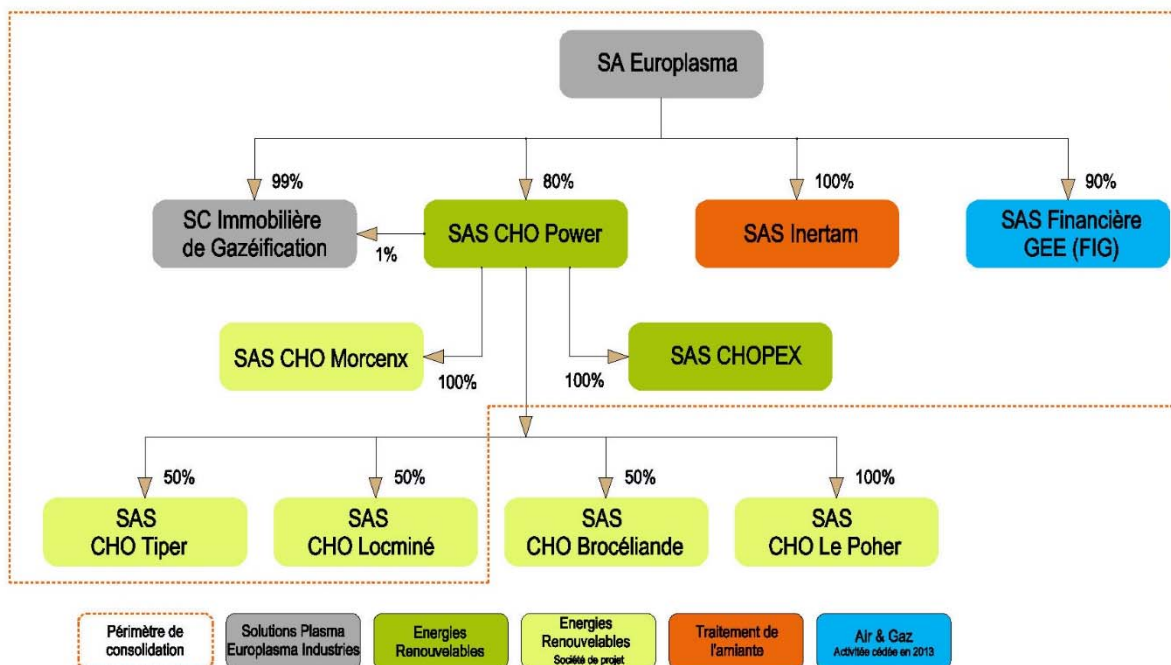
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

CHO Morcenx : changement de méthode de consolidation

Les effets ci-dessous doivent être lus en liaison avec les faits marquants de l'exercice.

Les impacts de ce changement de méthode de consolidation ont été comptabilisés conformément à IAS 28.22 et aux préconisations d'IFRS 3 et IFRS 10, à savoir :

- Constat de la déconsolidation de la mise en équivalence de CHO Morcenx entraînant un profit de 7 732 K€ (voir 6.4-Participations dans des entreprises associées) comptabilisé en autres produits opérationnels non récurrents,
- Entrée dans le périmètre d'intégration globale de CHO Morcenx avec concomitamment :
 - o Dilution de 20% dans CHO Power, Chopex, CHO Locminé et CHO Tiper entraînant un impact réserves groupe négligeable, mais une augmentation des intérêts minoritaires de 6.9 M€ nette,
 - o Constat d'un écart d'acquisition brut de 15 819 K€ chez CHO Morcenx représentant l'écart entre le prix d'acquisition de 100% des parts de CHO Morcenx apportées par l'actionnaire minoritaire pour une valeur de 20 285 K€ ; et l'évaluation à la juste valeur de 100% des parts de CHO Morcenx pour un montant de 4 466 K€. Cet écart d'acquisition a été affecté en intégralité en autres charges opérationnelles non récurrentes et non constitutif d'un actif.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Eurolasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	80%	100%	Intégration globale
CHO Locmine SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	40%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	80%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	80%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	40%	50%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	99,80%	100%	Intégration globale

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2018, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable.

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brhinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	40%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kervervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	80%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1 Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

6.1.2 Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3 Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2017	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2018
Inertam	2005	6 115	K€	0	0	0	0	0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	8	0	0	0	0	8

Compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation n'est mis en œuvre.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	600	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 537	27	-14	200	25	1 776
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	46	29	0	0	-25	50
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 659	56	-14	800	0	5 502

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 969	-673	122	-90	0	-3 610
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-1 482	-219	14	-15	0	-1 702
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	0	0	0	-15
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-4 466	-893	136	-105	0	-5 328
Total Valeur Nette	193	-836	122	695	0	174

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 19 K€, passant de 193 K€ au 31 décembre 2017 à 174 K€ au 31 décembre 2018, et résulte principalement de :

- L'effet variation de périmètre sur les brevets et frais présents chez CHO Morcenx,
- La dépréciation postérieurement à l'acquisition de l'intégralité de ces frais pour un montant de 800 K€.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative d'immobilisation incorporelle sur la période. Aucun frais de développement n'a été activé sur la période.

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	8 081	0	0	0	425	8 506
Installations tech, matériel & outillage	24 336	1 607	-1 268	29 390	147	54 213
Autres immobilisations corporelles	2 222	155	-25	0	33	2 387
Immobilisations corporelles en cours	780	2 232	0	13	-606	2 418
Avances et acomptes s/imm. corp.	0	81	0	0	0	81
Total Valeur Brut	35 765	4 075	-1 292	29 403	0	67 951

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Amt/Dép. constructions	-2 642	-6 208	28	0	0	-8 822
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-18 710	-30 848	1 672	-1 910	0	-49 796
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 072	-262	25	0	0	-1 310
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	-1 141	0	0	0	-1 141
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	0	-81	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-22 424	-38 540	1 724	-1 910	0	-61 150
Total Valeur Nette	13 341	-34 465	432	27 493	0	6 802

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI

Compte tenu des rendements actuellement inférieurs aux standards de production, (la mise en œuvre du plan d'optimisation de la centrale de CHO Morcenx restant à effectuer) d'une part, et de la révision à la baisse des capacités de production de l'usine d'autre part, un test de valeur répondant à la stricte application des normes IFRS, a été réalisé pour évaluer la valeur comptable de l'actif immobilisé.

Le test a porté sur la valeur consolidée de l'actif industriel soit 31 365 K€ et a utilisé les perspectives de cash flow à 5 ans ainsi qu'un flux terminal standard anticipé une fois la fiabilité de l'installation établie.

Le flux terminal utilisé pour évaluer une valeur terminale a été corrigé pour tenir compte de l'échéance du tarif négocié avec EDF et des contraintes de production afférentes se traduisant par l'allègement des charges de production.

Sur ces bases, l'actif concerné a été entièrement déprécié.

Les principaux postes d'immobilisations corporelles, en valeur brute, concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,
- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (54 213 K€) sont surtout constituées de :
 - l'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 k€ (hors intérêts d'emprunts anciennement capitalisés) ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€
 - la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 16 045 K€
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1 236 K€.

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 6 802 K€, il est principalement composé de :

- Les installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 3 725 K€,
- Les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour 2 766 K€.

Au cours de l'année, le Groupe a investi 4 075 K€ en immobilisations corporelles, dont 2 651 K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement réfection du four de traitement).

6.4 Participations dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

	Quote part de détention	31/12/2017	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Variation de périmètre	31/12/2018
CHO Morcenx	35%	-6 820	-905	0	7 726	0
Total		-6 820	-905	0	7 726	0

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx et le changement de méthode pour la comptabilisation selon la méthode de l'intégration globale.

Les mouvements de la période sont donc constitués de :

- Une perte de 905 K€ correspondant à la quote-part du résultat du 1^{er} trimestre 2018 (35%),
- Et la variation de périmètre par changement de méthode qui constitue donc un profit de cession de 7 726 K€ pour le groupe.

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucune entité consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2018			31/12/2017			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 326	-102	1 224	1 545	-101	1 444	-220
Stocks - en-cours de production	159	-159	0	153	0	153	-153
Stocks -pdt s finis et intermédiaires	528	-526	2	528	-526	2	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0	0
Total	2 013	-787	1 226	2 226	-627	1 599	-373

La valeur nette du stock passe de 1 599 K€ au 31 décembre 2017 à 1 226 K€ au 31 décembre 2018, ce qui représente une variation de -373 K€.

6.6 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2018			31/12/2017			
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation
Titres de participation		1	0	1		0	0
Prêts, cautionnements et autres créances		2 934	0	2 934		2 762	171
Total autres actifs financiers non courants		2 935	0	2 935		2 763	171
Clients et comptes rattachés		3 303	-442	2 861		8 906	-2 524
Total client et comptes rattachés		3 409	-442	2 967		6 383	-3 416
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		450	0	450		611	-160
Créances sur personnel & org. sociaux		18	0	18		17	1
Créances fiscales - hors IS		5 598	0	5 598		5 327	270
Autres créances opérationnelles		0	0	0		0	0
Total autres créances opérationnelles		6 066	0	6 066		5 955	111
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an		39	0	39		7 813	-7 774
Intérêts courus sur créances et prêts		0	0	0		0	0
Intérêts courus sur créances		0	0	0		0	0
Autres créances		1 229	0	1 229		1 801	-555
Charges constatées d'avance et charges à répartir		158	0	158		210	-52
VMP - Autres placements		88	-78	10		696	-595
Total autres actifs courants		1 515	-78	1 437		10 412	-8 976
VMP - Equivalents de trésorerie		0	0	0		0	0
Disponibilités		3 966	0	3 966		5 162	-1 196
Intérêts courus non échus s/ dispo.		0	0	0		0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie		3 966	0	3 966		5 162	-1 196

6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 934	0	2 934					2 934
Total autres actifs financiers non courants	2 935	0	2 935					2 935

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx,
- Des garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 1 052 K€ en progression de 171 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€,
- Des garanties EDF et ENGIE pour un total de 216 K€.

6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Clients et comptes rattachés	3 303	-442	2 861	8 906	-2 524	6 383	-3 522
Total client et comptes rattachés	3 303	-442	2 861	8 906	-2 524	6 383	-3 522

Le poste client connaît une forte diminution qui s'explique principalement par la présence en N-1 d'une facturation par CHO Power et Chopex à CHO Morcenx du solde du contrat EPC ainsi que de la phase de ramp-up de l'usine, ce qui avait provoqué un accroissement des créances clients de 2 545 K€, dont une partie avait été provisionnée.

	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-2 524	-1 891
Dotations	-286	-673
changement de périmètre	2 269	
Reprises	100	40
Dépréciation des comptes client à la clôture	-442	-2 524

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2018 est à échéance moins d'un an.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016 le groupe a souscrit un contrat d'affacturage pour le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 1 574 K€, duquel un fonds de garantie de 484 K€ a été retenu. En contrepartie, le groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1 090 K€ (une dette du même montant a été enregistrée en Note 6.8-Affacturage)

6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	450	0	450	611	0	611	-160
Créances sur personnel & org. sociaux	18	0	18	17	0	17	1
Créances fiscales - hors IS	5 598	0	5 598	5 327	0	5 327	270
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 066	0	6 066	5 955	0	5 955	111

Les autres créances opérationnelles sont globalement stables, et sont principalement constituées de :

- Créances liées au Crédit Impôt recherche (CIR) et CICE à recevoir, pour un total de 272 K€,
- Des créances liées aux écritures de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.6.6. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	39	0	39	7 813	0	7 813	-7 774
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 229	0	1 229	1 801	-17	1 784	-555
Charges constatées d'avance et charges à répartir	158	0	158	210	0	210	-52
VMP - Autres placements	88	-78	10	696	-91	605	-595
Total autres actifs courants	1 515	-78	1 437	10 520	-107	10 412	-8 976

Le poste « *Prêts, cautionnements et autres créances* » comprenait au 31 décembre 2017 essentiellement le compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC pour un montant de 7 630 K€ brut. Suite au changement de méthode de consolidation de l'entité CHO Morcenx et à la fin du contrat EPC, ce montant n'a plus lieu d'être en consolidation.

Le poste « *Autres créances* » est principalement composé :

- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 700 K€ nets (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu d'un report de la garantie d'actif et de passif, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018,
- Des fonds de garantie et de réserves liés au contrat d'affacturage pour un montant de 484 K€ au 31 décembre 2018, en application de réserves sur les créances cédées.

Les VMP incluaient notamment au 31 décembre 2017, 610 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2018			31/12/2017			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	3 966		3 966	5 162		5 162	-1 196
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	3 966	0	3 966	5 162	0	5 162	-1 196
Concours bancaires courants	5		5	4		4	2
Total Trésorerie nette	3 960		3 960	5 158		5 158	-1 198

Au 31 décembre 2018, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de – 1 198 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *note 5. Tableau de flux de trésorerie*.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -12 876 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par Chopex pour les dépenses de mise en service (-12 042 K€) mais aussi par Europlasma pour -2 106 K€, en dépit d'un flux positif (+ 1 271 K€) pour Inertam,
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -1 136 K€ (*voir Note 6.3 principalement sur les immobilisations corporelles*),
- Un flux lié aux activités de financement de 12 814 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (*voir Note 6.6.3-Autres actifs financiers non courants*).

6.8 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1^{er} semestre 2016.

Les positions du factor au 31 décembre 2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
En-cours clients cédé au factor	1 575	2 360	-786
Retenues et dépôt de garantie	484	1 322	-838
Avance de trésorerie reçue	1 091	1 038	53

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif.

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.9.1 Dettes financières par devise et taux

	31/12/2018	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	3 202	3 202	0	0	3 202	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 057	20 057	0		20 057	0
Intérêts courus non échus > 1 an	0	0	0		0	0
Total Dettes financières non courantes	23 259	23 259	0	0	23 259	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543	0		4 543	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	882	882	0	0	882	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21	21	0	0	21	0
Avance du Factor	1 090	1 090			1 090	
Intérêts courus sur emprunts	2 427	2 427	0	0	2 427	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5	0	0	5	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	8 969	8 969	0	0	8 969	0
Total dettes financières	32 228	32 228	0	0	32 228	0

6.9.2 Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2017	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	31/12/2018
Composante capitaux propres	176	0	0	0	0	0	176
Composante Dette	4 543	0	0	0	0	0	4 543
Intérêts courus non échus	933	0	0	439	0	0	1372
Sous-total dette financière	5 476	0	0	439	0	0	5 915
Total Emprunt obligataire	5 652	0	0	439	0	0	6 091

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10^{ème} résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculé sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue. Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

Cet emprunt échu en décembre 2018 n'a pu être remboursé à terme et a été intégré dans le plan de redressement judiciaire. Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a convenu avec les porteurs d'OCPP (les « Obligataires ») de racheter la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créances. Ceci a été réalisé le 08 août 2019.

6.9.3 Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

Le renouvellement de ce financement a été signé le 17 juillet 2018 pour un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 2nd semestre 2018, 3 des 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

	31/12/2017	Emission	Conversion	Comptabilisation initiale Juste valeur	Variation JV par le Résultat	Exercice BSA	31/12/2018
<i>Composante capitaux propres</i>	14 541	0	0	0	0	0	14 541
Composante Dette	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur - Passif financier	184	0	0	0	-180	0	4
<i>Sous-total dette financière</i>	184	0	0	0	-180	0	4
Total Emprunt obligataire	14 725	0	0	0	-180	0	14 545

Au 31 décembre 2018, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 180 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Nombre couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	31/12/2018	31/12/2017	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852	204	0	5	-4,6	
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000	66	0	4	-3,9	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790	73	0	5	-4,5	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903	103	0	29	-28,9	
BSA 2 Tranche 10	15/05/2020	1 142 858	53	0	22	-22	
BSA 2 Tranche 11	29/05/2020	1 212 122	53	0,2	27	-26,5	
BSA 2 Tranche 12	12/06/2020	1 250 000	67	0,4	31	-30,5	
BSA 2 Tranche 13	02/07/2020	1 052 631	51	0,3	23	-22,4	
BSA 2 Tranche 14	24/07/2020	1 333 333	60	2,8	40	-37,1	
BSA 2 en circulation au 31/12/17		11 618 489	730	4	184	-180	0
Total des BSA 2 exercés sur la période		0	0	0	0	0	0
Total des BSA 2 en circulation au 31/12/2018		11 618 489	730	4	184	-180	0

6.9.4 Echéances des dettes financières

	31/12/2018	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	3 202		663	692	722	1 125
Autres emprunts et dettes assimilées	20 057		57	0	0	20 000
Intérêts courus non échus > 1 an	0		0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	23 259	0	720	692	722	21 125
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	882	882				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21	21				
Avance du factor	1 091	1 091				
Intérêts courus sur emprunts	2 427	2 427				
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	8 969	8 969	0	0	0	0
Total dettes financières	32 228	8 969	720	692	722	21 125

6.9.5 Variation des dettes financières

	31/12/2017	Emission d'emprunt	Remboursemen t	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2018
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	4 084	0	0	0	-882	3 202
Autres emprunts et dettes assimilées	6 916	0	0	13 276	-135	20 057
Intérêts courus non échus > 1 an	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	11 001	0	0	13 276	-1 017	23 259
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	0	0	0	0	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 131	0	-1 131	0	882	882
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	112	0	-226		135	21
Avance du factor	1 038	0	53	0	0	1 091
Intérêts courus sur emprunts	1 008	1 460	-41	0	0	2 427
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	2	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	0	0		0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0		0	0	0
Total Dettes financières courantes	7 836	1 461	-1 346	0	1 017	8 969
Total dettes financières	18 837	1 461	-1 346	13 276	0	32 228

Les dettes financières sont en progression forte de 13 391 K€, passant ainsi de 18 837 K€ au 31 décembre 2017 à 32 228 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation provient principalement de :

- La variation de périmètre représentant le net entre la dette logée chez CHO Morcenx pour financer l'usine à hauteur de 20 000 K€ et l'annulation de la dette qu'avait le groupe envers CHO Morcenx pour 6 724 K€ à présent annulée dans le périmètre de consolidation,
- Les remboursements d'emprunts pour 1 304 K€ (hors diminution des intérêts courus) correspondant au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG (581 K€), et également ceux souscrits par Inertam auprès d'OSEO (550 K€) et l'augmentation de l'avance nette du factor pour 53 K€,
- La variation des intérêts courus non échus, notamment sur les obligations convertibles, pour un montant de 439 K€, et aussi sur l'emprunt GOTTEX de CHO Morcenx pour un montant de 917 K€.

Ainsi, au 31 décembre 2018 les dettes financières d'un montant de 32 334 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 20 000 K€ au titre de l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx (hors immobilier),
- 3 814 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions,
- 2 427 K€ d'intérêts courus et concours bancaires, notamment 1 372 K€ au titre des obligations convertibles et 917 K€ pour l'emprunt CHO Morcenx,
- 1 091 K€ d'avance du Factor.

Le total des émissions d'emprunts de (hors intérêts courus) s'élève à 2 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Emission d'emprunts* ».

Le total des remboursements d'emprunts de 1 346 K€ minoré des intérêts courus de 41 K€ s'élève à 1 304 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Remboursements d'emprunts* ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	32 228	18 837	13 392
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Endettement net	28 263	13 675	14 588

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale)
	x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Avantages du personnel non courants	571	573	-1

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	573
Coût des services rendus +	136
Coût financier +	16
Gain et perte actuariels +	-153
Engagement à la clôture	571

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,57%	1,30%
Table retenue	Insee 2018	Insee 2017
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2017	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	31/12/2018
Provisions pour garanties	400	29	-100	0	0	329
Autres provisions pour risques	6 874	0	-6 664	0	0	210
Autres provisions pour charges	717	492	-635	0	0	573
Autres provisions pour charges - part < 1 an	178	125	-99	-56	0	148
Total provisions courantes	8 169	645	-7 498	-56	0	1 260

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provisions pour garantie :

Les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 329 K€ au 31 décembre 2018 contre 400 K€ au 31 décembre 2017.

- Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent une provision de 210 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne.

▪ Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (721 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 136 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier,
- 437 K€ de provision en vue d'une opération d'élimination du vitrifiat pollué chez Inertam (345 K€ au 31 décembre 2017),
- 55 K€ correspondant à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la direction du Groupe,
- 93 K€ de provision constituée des coûts de retraitement des réfidis (suies) et de déchets divers (mâchefers, refus de tri) restant à éliminer sur Chopex.

6.12 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	2	183	-181
Autres dettes - part à plus d'un an	108	108	0
Total Autres passifs financiers non courants	110	291	-181
Dettes fournisseurs	5 983	4 113	1 869
Total Comptes fournisseurs et rattachés	5 983	4 113	1 869
Clients - Avances et acomptes reçus	315	462	-148
Dettes sociales	1 948	2 168	-220
Dettes fiscales	4 987	5 577	-589
Autres dettes	172	444	-272
Total autres dettes opérationnelles	7 422	8 651	-1 229
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 039	149	1 890
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	16 445	13 712	2 733
Total autres passifs courants	18 484	13 861	4 622

6.12.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation de l'emprunt obligataire flexible comme décrit dans le *Note 6.9.3- Emprunt obligataire flexible*.

Le montant de 108 K€ en autres dettes correspond au montant des dettes dues par les SPV CHO Tiper et CHO Locminé au partenaire financier des projets.

6.12.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 1 869 K€ par rapport au 31 décembre 2017, pour s'établir à 5 983 K€, notamment au niveau de l'entité Inertam (+808 K€), de l'impact du changement de périmètre et la présence de 677 K€ de dettes fournisseurs CHO Morcenx.

6.12.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

La diminution des dettes sociales s'explique par l'apurement de certaines dettes sociales relatives à 2016 qui avaient été échelonnées.

La diminution des dettes fiscales s'explique par des dettes de TVA en baisse.

6.12.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en forte hausse (variation de 2 733 K€) ; principalement pour les raisons suivantes :

- Une hausse de 3 262 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 12 385 K€ au 31 décembre 2017 à 15 649 K€ au 31 décembre 2018, lié à un rythme de production inférieur au niveau attendu, et à la constatation d'un surplus de stock d'amiante à traiter pour 2 182 K€,
- Une diminution de 293 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 640 K€ contre 933 K€ au 31 décembre 2017. Cette reprise importante s'explique notamment par une reprise en ligne avec l'amortissement accéléré de certaines immobilisations constaté en 2018 (voir note 6.3-sur les immobilisations corporelles et incorporelles),
- Une diminution de 194 K€ sur les produits constatés d'avance du secteur Solution Plasma pour s'établir à 4 K€.

6.12.5 Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernées sont les suivants :

Eléments au P&L	2018	2017
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	1 098	3 004
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	6 577	6 542

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	31/12/2017	31/12/2017
Créances clients	480	130
Avances reçues	0	-39
Retenues	0	1 773
Contrats long termes - actif dû par les clients	0	857
Contrats long termes - passif dû aux clients	-4	-198
Net	-4	659
<i>Dont inclus dans le poste clients</i>	0	857
<i>Dont inclus dans le poste Provision pour perte</i>	0	0
<i>Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance</i>	-4	-198

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Actifs d'impôts différés	0	419	-419
Passifs d'impôts différés	0	-115	115
Total impôts différés	0	304	-304
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dette d'impôts courants	0	0	0
Total impôts courants	0	0	0

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les

taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé de passer en perte l'intégralité des impôts différés antérieurs.

6.13.2 Echéances des impôts différés

Non applicable compte tenu de l'absence d'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2018.

6.13.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 44 355 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

	au 31/12/18	au 31/12/17
Entité	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
Europlasma	12 179	9 649
Inertam	5 983	4 194
CHO Power	12 899	12 629
CHOPEX	2 422	2 007
CHO Morcenx	9 878	
Financière GEE	440	436
Autres entités	554	13
Total	44 355	28 929

6.14 Capitaux propres

6.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Europlasma est composé de 284 476 004 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences			
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'action moyen	201 000 097	136 384 557	64 615 540

Le capital de la Société qui était composé de 152 965 744 actions au 1er janvier 2018, a été augmenté de 131 510 260 actions courant 2018 pour le faire ressortir à 284 476 004 actions au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 1 432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111 110 635 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19 046 429 actions d'une créance de 1 904 642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92 831 actions ;
- De l'émission de 1 260 392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises
- Régularisation suite au PV du 2 novembre 2017 pour 27 actions (impact de 2.70€).

6.14.2 Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	324 000	200 819	123 181
Valorisation en K€	21	38	-17
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	5	15	-10

6.14.3 Actions en dilution

▪ Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2018

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences			
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions à la clôture	284 476 004	152 965 744	131 510 260
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>105 725 013</i>	<i>86 295 166</i>	<i>19 429 847</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2	20 000 000		20 000 000
Nombre d'actions dilués à la clôture	390 201 017	239 260 910	150 940 107
Taux de dilution	37,20%	56,40%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2018

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'action moyen	201 000 097	136 384 557	64 615 540
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>105 725 013</i>	<i>86 295 166</i>	<i>19 429 847</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2	20 000 000		20 000 000
Nombre moyen d'action dilués	306 725 110	222 679 723	84 045 387
Taux de dilution	52,60%	63,30%	

6.14.4 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (*cf note 11- Transactions avec des parties liées*).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2018 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2018	Actions créées par le CA au cours de 2018	Actions attribuées en 2018	Actions perdues en 2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2018
Attribution du 01/02/17	637 392	-	637 392	-	-	-
Attribution du 01/03/17	223 000	-	223 000	-	-	-
Attribution du 14/12/16	428 085	-	428 085	-	-	-
Attribution du 17/04/18	-	-	-	180 000	-	180 000
Attribution du 21/02/18	-	-	-	575 000	-	575 000
Attribution du 28/01/14	300 000	-	300 000	-	-	-
Plan de fidélité n°4	150 000	104 000	-	47 000	8 000	85 000
	1 738 477 *	104 000	1 588 477	802 000	8 000	840 000

* Note: L'écart indiqué entre 1 738 477 actions dans ce tableau et le nombre de 1 317 392 actions indiquées en tableau 3.9.4 correspond à un décalage temporaire de présentation car les actions étaient acquises fin 2017 et le CA a créé les titres correspondants en janvier 2018.

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2017	En charge en 2018	En capitaux propres au 31/12/2018
En résultat et report à nouveau	-3 076	-39	-3 115
En réserves	3 076	39	3 115

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2018 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,23 euros. Concernant la Présidence et la direction générale, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au titre de l'exercice 2018.

6.14.5 Intérêts minoritaires

	31/12/2017	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2018
CHO Locmine	-9	0	-2	-2	0	-13
CHO Morcenx	0	0	-6 783	-5 287	0	-12 070
CHO Power	0	0	1 387	6 736	0	8 123
CHOPEX	0	0	-243	-1 542	0	-1 784
CHO Tiper	-15	0	-1 155	-3	0	-1 174
FIG	55	0	0	0	0	55
SCI G	0	0	-11	-6	0	-17
Total	31	0	-6 807	-104	0	-6 880

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

▪ Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

▪ Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

▪ Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2018	2017	Variation
Production vendue de biens	849	2 101	-1 252
Production vendue de services	10 440	11 032	-592
Ventes de marchandises	5	0	5
Total	11 295	13 134	-1 838

	2018	2017	Variation
Europe	10 948	12 987	-2 039
Amérique	60	0	60
Asie	287	147	140
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	11 295	13 134	-1 839

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 s'établit à 11 295 K€ contre 13 134 K€ en 2017 soit une diminution de 14%.

Cette diminution s'explique principalement par le secteur énergies renouvelables qui voit son chiffre d'affaires s'établir à 2 195 K€, en diminution de 2 161 K€, notamment en raison de la fin du contrat EPC en 2018, et du changement de périmètre avec l'intégration globale du CHO Morcenx à compter du 31 mars 2018 (et donc l'annulation du chiffre d'affaires réalisé avec CHO Morcenx).

7.2 Autres produits d'exploitation

▪ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2018	2017	Variation
Production immobilisée	2 679	2 441	238
Production stockée	6	-8	14
Subventions d'exploitation	543	433	110
Autres produits	20	27	-8
Transferts de charges d'exploitation	49	647	-598
Total	3 298	3 541	-243

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant notamment à la réfection du four de traitement d'amiante (2 213 K€) et des autres travaux sur le site d'Inertam (407 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

En 2107, le transfert de charges pour CHO Power 250 K€ correspondait à la location des moteurs à CHO Morcenx (depuis vendus à CHO Morcenx)

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2018	2017	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 247	-1 317	70
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-218	334	-552
Autres achats	-9 441	-7 390	-2 051
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-10 907	-8 373	-2 534

▪ Charges externes

	2018	2017	Variation
Locations et charges locatives	-1 010	-816	-195
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 302	-1 818	-484
Autres charges externes	-4 770	-4 057	-713
Total	-8 082	-6 690	-1 391

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1 Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cadres	48	46	2
Agents de maîtrise et techniciens	39	36	3
Employés	31	32	-1
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	2	2	0
Total	120	116	4

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2 Charges de personnel

	2018	2017	Variation
Rémunérations du personnel	-5 421	-5 025	-396
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 458	-2 338	-121
Autres charges de personnel	-177	-414	237
Participation des salariés	0	0	0
Total	-8 056	-7 777	-280

La progression des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés).

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2018	2017	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-38 102	-2 729	-35 373
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-770	-89	-682
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	6 896	-2 633	9 529
Dotations nettes aux engagements de retraite	-152	-71	-81
Dotations nettes aux charges à répartir	0	-266	266
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-317	-610	293
Total	-32 446	-6 398	-26 047

L'augmentation des dotations s'explique principalement par :

- Une dotation exceptionnelle sur les immobilisations corporelles et incorporelles, et notamment 31 365 K€ pour les installations et le bâtiment de l'usine CHO Morcenx, comme expliqué dans la note 6.3- Immobilisations corporelles,
- Une reprise de la provision pour 6 664 K€ chez CHO Power de la provision constituée pour faire face à la fin des coûts du contrat EPC.

7.6 Impôt et taxes

	2018	2017	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	0	-11	11
Autres impôts et taxes	-433	-380	-53
Total	-433	-390	-43

Les impôts et taxes, comme en 2017, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2018	2017	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-6	-862	856
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	38	220	-182
Autres charges non courantes	-18 480	-31	-18 450
Autres produits non courants	7 846	34	7 813
Dépréciations et provisions	0	998	-998
Total	-10 602	359	-10 961

Le résultat opérationnel non courant en 2018 est composé principalement des charges suivantes :

- Impact de l'intégration de CHO Morcenx selon la méthode de l'intégration globale comme expliqué dans la *note 5.2-Variation de périmètre durant l'exercice* avec :
 - Un impact négatif de 15 819 K€ représentant la Valeur nette comptable conso de la participation CHO Morcenx avant prise de contrôle,
 - Un profit lié à la sortie des titres mis en équivalence pour un montant de 7 726 K€
- Le constat d'un produit constaté d'avance exceptionnel chez Inertam pour un montant de 2 182 K€ (cf *note 3.3-Corrections d'erreurs*).

7.8 Résultat financier

- Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

- Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

	2018	2107	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	30	13	17
Coût de l'endettement financier brut	-3 580	-793	-2 787
Coût de l'endettement financier net	-3 550	-780	-2 770
Perte et gains de change	0	0	0
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	1	295	-294
Autres charges financières	-34	-604	571
Autres produits financiers	199	225	-26
Résultat financier	-3 384	-864	2520

Le résultat financier 2018 est une perte de 3 384 K€ en forte dégradation principalement expliquée par une charge d'intérêt de 3 580 K€ représentant principalement les intérêts suivants :

- o Emprunt Gottex lié à l'usine CHO Morcenx : 934 K€
- o De la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€ ;
- o Des intérêts sur le contrat d'OCCP pour un montant de 439 K€.

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

▪ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2018	2017	Variation
Impôts différés	-304	54	-358
Impôt exigible	-34	-24	-10
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	-338	31	-369

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

▪ Preuve d'impôts

	2 018	2017
Résultat net (100%)	-60 692	-21 838
Charge d'impôt	-338	31
Résultat net taxable	-60 354	-21 869
Taux d'impôt normal	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique (A)	16 899	6 123
Différences temporaires	-10 996	198
Diff permanente CVAE	-42	18
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	14 988	-853
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	3 949	-638
Incidence des écritures de conso. (C)	-100	-1 932
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	0	-4
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-19 937	-3 518
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	-1 149	0
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-21 086	-3 522
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	-338	31
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-338	31

NOTE 8. COMPTES PRO FORMA

Compte tenu du changement de périmètre intervenu en 2018 avec le changement de méthode d'intégration de l'entité CHO Morcenx de la mise en équivalence à l'intégration globale, nous présentons ci-dessous les impacts liés à ce changement de méthode en présentant des comptes consolidés groupes avec l'entité CHO Morcenx en intégration globale, y compris la prise en compte d'un actif incorporel de 5 942 K€ selon la méthode décrite précédemment.

8.1 Comptes pro forma au 31/12/2017 (Bilan)

Les principaux impacts bilan dans les comptes 31 décembre 2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Entrée de l'usine CHO Morcenx pour un montant de 32 143 K€ et d'un actif incorporel pour 5 942 K€,
- Constat d'un impôt différé passif à hauteur de 3 892 K€ lié aux retraitements de consolidation, et d'un impôt différé actif représentant les pertes fiscales activées pour un montant équivalent,
- Annulation des soldes réciproques, ainsi que des provisions entre entreprises intégrées,
- Intégration de la dette financière logée chez CHO Morcenx et finançant l'usine.

en K€	31/12/2017 (réel)	Retraitements	31/12/2017 (pro-forma)
Goodwill	8	0	8
Autres immobilisations incorporelles	193	6 672	6 865
Immobilisations corporelles	13 341	32 143	45 484
Autres actifs financiers non courants	2 763	0	2 763
Impôts différés actifs	419	3 892	4 311
Actifs non courants	16 725	42 707	59 432
Stocks et en-cours	1 599	0	1 599
Clients et comptes rattachés	6 383	-3 192	3 191
Autres créances opérationnelles	5 955	668	6 623
Autres actifs courants	10 412	-7 624	2 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 162	96	5 258
Actifs courants	29 511	-10 052	19 459
Actif	46 237	32 655	78 892
Avantages du personnel non courants	573	0	573
Dettes financières non courantes	11 001	33 537	44 537
Impôts différés passifs	115	3 892	4 007
Participations dans les entreprises associées	6 820	-6 820	0
Autres passif financiers non courants	291	0	291
Passifs non courants	18 799	30 608	49 408
Provisions courantes	8 169	0	8 169
Dette financières courantes	7 836	0	7 836
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113	234	4 347
Autres dettes opérationnelles	8 651	23	8 674
Autres passifs courants	13 861	147	14 008
Passifs courants	42 631	404	43 035
Total Dettes	61 430	24 032	70 269

8.2 Comptes pro forma au 31/12/2017 (Compte de résultat)

Les principaux impacts P&L dans les comptes 31 décembre 2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Annulation des produits et charges entre entreprises intégrées,
- Constat du chiffre d'affaires généré par CHO Morcenx sur la période et de ses charges propres,
- Annulation de la quote-part d'entreprise mise en équivalence.

en K€	31/12/2017 réel	retraitements	Pro-forma
Chiffre d'affaires	13 134	-2 514	10 620
Autres produits d'exploitation	3 541	0	3 541
Achats consommés	-8 373	0	-8 373
Charges externes	-6 690	-937	-7 627
Charges de personnel	-7 777	0	-7 777
Autres charges d'exploitation	-845	0	-845
Taxes	-390	-63	-453
Amortissements, dépréciations et provisions	-6 398	-15 627	-22 025
Résultat opérationnel courant	-13 800	-19 141	-32 941
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	-656	0	-656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	359	0	359
Résultat opérationnel	-14 096	-19 141	-33 237
		0	0
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	13	0	13
Cout de l'endettement financier brut	-793	-965	-1 758
Cout de l'endettement financier net	-780	-965	-1 745
Autres produits financiers	3 975	0	3 975
Autres charges financières	-4 060	2	-4 058
Résultat financier	-864	-963	-1 827
		0	0
Impôt sur les bénéfices	31	-205	-174
Résultat net des sociétés intégrées	-14 930	-20 309	-35 239
		0	0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 908	8 906	1 998
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0
Résultat net de la période	-21 838	-11 403	-33 241

NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

9.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	21 900	9 655
Hypothèques	3 814	4 395
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 492	14 028
Total	28 206	28 078

9.2.1 Engagements donnés liés à l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés liés à l'usine CHO Morcenx et au contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir. Les engagements sont en forte diminution car une partie concernait en 2017 les engagements donnés au profit de l'entité CHO Morcenx, à présent dans le périmètre de consolidation.

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	21 200	8 955
Hypothèques	3 814	4 395
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	0	10 871
Total	25 308	24 221

Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx.

Le fonds de commerce de CHO Morcenx a été nanti en garantie du prêt reçu pour financer l'usine de 20.000 K€. Le nantissement cessera une fois le prêt remboursé.

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx concernent principalement les hypothèques se référant à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 3 814 K€ hors intérêts courus.

9.2.2 Autres engagements donnés

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 492	3157
Total	3 192	3 857

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018 et qui a été reporté en 2023 en raison du prolongement de la garantie de passif.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 877 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 540 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 199 K€.

NOTE 10 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les changements suivants sont intervenus suite à l'intégration de l'entité CHO Morcenx dans le périmètre de consolidation en intégration globale :

- CHO Morcenx est intégré au secteur « Energies Renouvelables »
- SCI Gazéification, anciennement dans le secteur « Holding, Torches et Process » rejoint le secteur « Energies Renouvelables »

Nous présentons donc pour l'année 2018 le sectoriel réel et le sectoriel pro-forma tenant compte de ces modifications.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Holding, Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2018 aux entités légales Europlasma SA et FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2018 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2018 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, Chopex SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS et l'entité SCI G précédemment dans le secteur Holding, Solutions Plasma.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2018	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	110	38	26	174
Immobilisations corporelles	166	3 693	2 943	6 802
Autres actifs non courants	49	1 342	1 543	2 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 803	757	406	3 966
Total Actif	5 016	10 071	10 388	25 475
Dettes financières	6 115	1 269	24 844	32 228
CA	631	8 469	2 195	11 295
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	47	-2 565	-29 928	-32 446
Résultat opérationnel	-3 239	-5 219	-47 607	-56 065
EBITDA	-3 286	-2 651	-2 763	-8 700
Résultat net	-5 444	-5 507	-49 741	-60 692
Intérêt minoritaires	0	0	6 807	6 807
Résultat part groupe	-5 444	-5 507	-42 934	-53 885
31/12/2017 (pro-forma)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	6 683	6 865
Immobilisations corporelles	149	3 649	41 686	45 484
Autres actifs non courants	69	1 394	5 611	7 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 883	402	2 972	5 258
Total Actif	4 905	10 466	63 520	78 891
Dettes financières	5 735	1 869	44 768	52 373
CA	969	7 434	2 216	10 620
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-424	-2 793	-18 808	-22 025
Résultat opérationnel	-3 005	-4 277	-25 955	-33 237
EBITDA	-2 631	-821	-14 354	-17 806
Résultat net	-3 709	-4 357	-25 175	-33 241

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 11 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2018	2017
Ventes	1 577	4 952
Achats	0	4
Créances avec parties liées	12	13 029
Dettes avec parties liées	0	6 724
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

La forte diminution s'explique par le changement de méthode de consolidation concernant CHO Morcenx.

NOTE 12 REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2018 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
Jetons de présence	50	60
Autres rémunérations		175
Total	50	235

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2018 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
Avantages du personnel à court terme	329	299
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	0	217
Total	329	516

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Europlasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Compte tenu du départ du Directeur Général en 2019, une somme brute de 120 K€ lui sera versée sur 12 mois à compter de juin 2019. Ces charges n'ont cependant pu être prises en compte dans les résultats 2018 et le seront en 2019.

Des attributions gratuites d'actions ont été réalisées en faveur de certains membres du Conseil d'Administration.

- 126 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.1€).

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 018	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 017
Pwc	140	5	145	87	41	127
Deixis	146	3	149	102	45	148
E&Y	29		29			
Total	315	8	323	189	86	275

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Voir paragraphe 3.1.6 Evénements postérieurs à la clôture et 3.1.7 Perspectives d'activité

3.2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

1, Place Occitane - BP 28036

31080 TOULOUSE

Deixis

Société de commissariat aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière

33 550 LE TOURNE

EUROPLASMA SA

Zone Artisanale de Cantegrit Est

40110 Morcenx

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société Europlasma SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 relative à la continuité d'exploitation et sur la note 13.1 « Evénements Corporate » des « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers consolidés qui exposent les mesures prises par votre société dans le cadre de la procédure collective et du plan de continuation validé par le tribunal de commerce en 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations corporelles

La direction d'Europlasma a procédé à un test de dépréciation de la valeur consolidée de son actif industriel selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI » de la note 6.3 de l'annexe aux états financiers consolidés. A ce titre, une provision pour dépréciation de 31 365 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.3 donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 13 novembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Cuq

Associé

Deixis

Nicolas de Laage de Meux

Associé

3.3 Analyse des résultats de la société-mère Europlasma SA

3.3.1 Faits marquants de l'exercice 2018 d'Europlasma SA

Le contrat signé en novembre 2016 par Europlasma pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs a été mis en service avec succès durant le second semestre 2018. Le prototype est opérationnel sur des matériaux modèles non radioactifs.

3.3.2 Analyse de l'activité et des performances

La Société Europlasma SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 627 K€ en 2018, contre 1 906 K€ en 2017, et une perte d'exploitation de -2 270 K€ contre une perte d'exploitation de 4 232 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par une perte de 74.537.208 euros contre un bénéfice de 54.669 euros au titre de l'exercice précédent.

3.3.3 Analyse des résultats

Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Chiffre d'affaires	1 627	1 906	-279
Productions stockée et immobilisée			-
Subventions d'exploitation		7	-7
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	4 265	903	3 362
Autres produits			-
Produits d'exploitation	5 892	2 815	3 077
Achats et variations de stocks	-69	-18	-51
Autres achats et charges externes	-2 504	-2 602	98
Impôts et taxes	-49	-35	-14
Charges de personnel	-2 366	-2 204	-162
Dotations aux amortissements et provisions	-3 094	-2 139	-955
Autres charges d'exploitation	-80	-50	-30
Charges d'exploitation	-8 162	-7 048	-1 114
Résultat d'exploitation	-2 270	-4 232	1 962

Le chiffre d'affaires 2018 diminue de 279 K€ par rapport à 2017. Il est composé de 288 K€ à l'export (KNPP et KNC), de 332 K€ provenant du contrat signé fin 2016 dans le secteur du nucléaire. Le reste du chiffre d'affaires correspond pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

Les reprises sur amortissements et provisions et les transferts de charges en 2018, ressortent à 4 265 K€ et correspondent à des reprises pour dépréciations des immobilisations (560 K€), des stocks et clients (3 549 €), des reprises de provisions (152 K€) et à des transferts de charges pour 4 K€.

Les autres achats et charges externes qui ressortent à 2 504 K€ diminuent de 98 K€ en 2018 par rapport à 2017, en lien avec la diminution de l'activité, mais également une diminution des honoraires.

Les impôts et taxes restent stables.

Les charges de personnel connaissent une augmentation de 162 K€ en lien avec une augmentation de l'effectif (+2 salariés) et une augmentation des salaires.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont en augmentation de 955 K€ s'expliquant principalement par une augmentation de 1 421 K€ des dotations aux provisions sur créances douteuses (Les créances dues par les filiales CHO Power, SC IG, Inertam et CHOPEX ont été dépréciées en 2018 pour un montant de 2 266 K€)

Conséquemment, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -2 270 K€ en 2018 contre une perte de -4 232 K€ en 2017 essentiellement suite aux reprises et dotations sur les créances clients qui génèrent un produit net de 1 277 K€.

Résultat financier

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits financiers	33	6 348	-6 315
Charges financières	-72 492	-2 447	-70 045
Résultat financier	-72 459	3 901	-76 360

Les produits financiers pour 2018 se composent des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 24€ et pour 9 K€ des reprises des provisions.

Les charges financières de 72 492 K€ enregistrent :

- des dépréciations complémentaires (11 211 K€) des créances rattachées aux participations des filiales d'Europlasma (Cho Power pour 7 319 K€, Inertam pour 1 578 K€ et Société Civile Immobilière de Gazéification pour 2 314K€),
- des dépréciations des titres de participations pour 14 364 K€ concernant CHO Power,
- des provisions pour risques (44 656 K€) au regard des situations nettes des filiales,
- la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€ ; ainsi que les intérêts sur l'emprunt obligataire de décembre 2015 pour 347 K€.

Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits exceptionnels	101	280	-179
Charges exceptionnelles	-39	-27	-12
Résultat Exceptionnel	62	254	-192

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements virées en résultat pour 36 K€ en 2018, cela représentait 218 K€ en 2017, et une reprise de provision pour 56 K€.

Résultat net

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat avant impôts	-74 667	-78	-74 589
Impôts sur les sociétés et CIR	130	133	-3
Résultat net	-74 537	55	-74 592

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du crédit d'impôt Recherche comptabilisé au titre de l'exercice, comme en 2017.

Le résultat net 2018 s'établit ainsi à une perte de 74 537 K€, contre un bénéfice de 55 K€ au titre de l'exercice 2017. Cette perte résulte essentiellement du résultat financier et des provisions constituées sur les filiales.

3.3.4 Analyse du bilan et de la situation financière

Actif immobilisé

en K€	2018			2017			variation		
	VB	Amt. Dép.	VNC	VB	Amt. Dép.	VNC	VB	Amt. Dép.	VNC
Immobilisations incorporelles	2 848	2 772	76	2 838	2 702	136	10	70	-60
Immobilisations corporelles	5 715	5 532	183	5 688	5 516	172	27	16	11
Immobilisations financières	99 104	98 573	532	87 302	72 999	14 303	11 802	25 574	-13 771
Actif Immobilisé	107 668	106 876	791	95 828	81 217	14 611	11 840	25 659	-13 820

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des brevets et des logiciels ainsi qu'à des frais de développement.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement à des installations, machines et équipements, et notamment à la plate-forme de Recherche et Développement.

Les immobilisations financières correspondent principalement aux titres de participation détenus par Europlasma SA, ainsi qu'aux prêts accordés aux filiales détenues.

Le tableau ci-après résume les valeurs brutes et les dépréciations des titres de participations et des créances rattachées aux participations au 31 décembre 2018 :

		31/12/2018			31/12/2017			Exercice 2018
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 361	-5 361	0	3 783	-3 783	0	1 578
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	67 077	-55 589	11 488	14 365
	Créances rattachées aux participations et compte courant	7 319	-7 319	0	834	0	834	7 319
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-5 769	0	4 919	-3 455	1 464	2 314
FIG	Titres de participation	4 537	-4 054	483	4 537	-4 057	480	-3
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Total		92 940	-92 457	483	81 150	-66 884	14 266	-25 573

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2018, la Société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et SCIG et enregistrer des dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 1 578 K€ sur la créance Inertam,
- 7 319K€ sur les créances CHO Power,
- 2 314 K€ sur la créance de SCIG,
- 14 364 K€ sur les titres de CHO Power (reprise).

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres FIG, 482 K€ de valeur nette après provision de 4 054 K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de situation nette détenue au 31 décembre 2018.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Le 26 mars 2018, Europlasma a participé à une augmentation de capital chez CHO Power pour 2 877 K€ par incorporation des créances rattachées.

Au 31 décembre 2018 les capitaux propres de CHOP sont déficitaires de 45 M€ avec un résultat déficitaire de l'ordre de -67,0 M€ suite à la dépréciation des immobilisations financières et les PRC afférentes aux participations Cho Morcenx et Cho Tiper. Dans ce contexte, les titres sont dépréciés en totalité, un complément de dotation de 14 364 K€ a été ainsi constaté.

Titres SCIG dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

Disponibilités et dettes financières

en K€	2018			2017			variation		
	VB	Amt. Dép.	VNC	VB	Amt. Dép.	VNC	VB	Amt. Dép.	VNC
Trésorerie et équivalents (D)	2 779	-13	2 767	2 480	-26	2 454	299	-39	313
Dettes financières (C)	6 002		6 002	5 655		5 655	347	-	347
Endettement net (C - D)	3 223	13	3 235	3 175	26	3 201	48	-13	34

L'endettement net au 31 décembre 2018 ressort à 3 235 K€ contre 3 201 K€ au 31 décembre 2017, soit un accroissement de la dette financière nette de 34 K€.

Les dettes financières au 31 décembre 2018 s'élèvent à 6 002 K€ et correspondent à l'emprunt obligataire convertible émis en décembre 2015, intérêts courus inclus.

Fonds propres

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	28 448	15 297	13 151
Primes d'émission, de fusion, d'apport	65 818	62 586	3 232
Réserves	57	183	-126
Report à nouveau	-68 194	-68 249	55
Résultat de l'exercice	-74 537	55	-74 592
Subventions d'investissements	160	196	-36
Capitaux propres	-48 249	10 067	-58 316
Avances conditionnées	135	255	-120
Autres fonds propres	135	255	-120
			0
Fonds propres	-48 114	10 322	-58 436

La variation des fonds propres à hauteur de -58 436 K€ résulte :

- des diverses augmentations de capital
 - o De la conversion des 1.432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111.110.635 actions ;
 - o De la compensation par l'émission de 19.046.429 actions d'une créance de 1.904.642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA ;
 - o De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92.831 actions ;
 - o De l'émission de 1.260.392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises
 - o Régularisation suite au PV du 2 novembre 2017 pour 27 actions (impact de 2.70€).
- de la perte de l'exercice 2018 pour -74 537 K€,
- du remboursement des avances conditionnées auprès de la BPI et du Conseil Régional pour - 120 K€,
- de la variation des subventions d'investissement pour -36 K€ .

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de Bpifrance.

Provisions

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provisions pour risques et charges	45 040	531	44 509
Provisions pour indemnités de départ en retraite	78	71	7
Provisions	45 118	602	44 516

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du groupe a été constituée au 31 décembre 2018.

Cette provision pour un total de 44 656 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 13 084 K€
- Cho Power 30 569 K€
- SCIG 1 003 K€

Les provisions pour risques et charges sont constituées au 31 décembre 2018 notamment des provisions pour garanties données aux clients pour 329 K€. Les provisions pour risques et charges comprennent également une provision pour charges sociales de 55 K€ destinée à couvrir les contributions patronales sur attributions gratuites d'actions.

3.3.5 Evénements post-clôture d'Europlasma SA

Voir paragraphe 3.1.10 Evénements postérieurs à la clôture.

3.3.6 Autres informations financières et comptables

Utilisation des instruments financiers

Conformément à l'article L. 225-100-2 du Code de commerce, nous vous faisons également part des indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société dans le cadre de la poursuite de la politique et des objectifs de la Société en matière de gestion des risques financiers.

La Société n'a recours à aucun instrument financier de couverture de risque, notamment de change.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte 25 628 euros de dépenses non déductibles fiscalement. Ces charges sont relatives pour 18 K€ aux loyers des véhicules de tourisme en location au sein d'Europlasma SA et 6 K€ de taxe sur les véhicules sociétés.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	87					58	6					35
Montant total des factures concernées (HT)	159 857	64 036	94 698	45329	500 757	704820	579 390	-	-	-	2 056 138	2 056 138
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	6,75%	2,70%	4,00%	1,91%	21,15%	29,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							35,62%	0,00%	0,00%	0,00%	126,40%	126,40%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser)					
	☒ Délais légaux : 45 jours fin de mois						☒ Délais légaux : 45 jours fin de mois					

Prêts inter-entreprises consentis par la Société au cours de l'exercice

Aucun prêt interentreprises n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

3.4 Comptes annuels 2018 de la Société-mère Europlasma SA

3.4.1 Bilan

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 463	31	83
Concession, brevets et droits similaires	1 346	1 309	37	37
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8		8	16
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 848	2 772	76	136
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	300	9	11
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 130	5 070	60	85
Autres immobilisations corporelles	233	162	71	32
Immobilisations en cours	43		43	43
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 715	5 532	183	172
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	80 606	80 124	483	11 968
Créances rattachées à des participations	18 449	18 449		2 298
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	17
Autres immobilisations financières	32		32	19
TOTAL immobilisations financières :	99 104	98 573	532	14 303
ACTIF IMMOBILISÉ	107 668	106 876	791	14 611
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	109		109	133
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	526		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	635	526	109	133
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10		10	0
Créances clients et comptes rattachés	4 045	2 266	1 779	1 809
Autres créances	508	40	468	556
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 553	2 306	2 247	2 365
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	34	13	22	643
Disponibilités	2 745		2 745	1 811
Charges constatées d'avance	88		88	110
TOTAL disponibilités et divers :	2 867	13	2 855	2 564
ACTIF CIRCULANT	8 066	2 845	5 221	5 063
Frais d'émission d'emprunts à étaler				93
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	115 733	109 721	6 012	19 766

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 28 448	28 448	15 297
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	65 818	62 586
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	47	173
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(68 194)	(68 249)
Résultat de l'exercice	(74 537)	55
TOTAL situation nette :	(48 409)	9 871
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160	196
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(48 249)	10 067
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	135	255
AUTRES FONDS PROPRES	135	255
Provisions pour risques	44 984	400
Provisions pour charges	134	202
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 118	602
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	6 001	5 654
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	0
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	6 002	5 655
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	(0)	39
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 547	1 507
Dettes fiscales et sociales	1 435	1 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	9
Autres dettes	1	1
TOTAL dettes diverses :	3 002	2 950
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4	198
DETTES	9 008	8 842
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 012	19 766

3.4.2 Compte de résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	78	288	365	217
Production vendue de services	1 261		1 261	1 688
Chiffres d'affaires nets	1 339	288	1 627	1 906
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				7
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 265	903
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 892	2 815
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			45	133
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			24	(115)
Autres achats et charges externes			2 504	2 602
TOTAL charges externes :			2 574	2 619
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			49	35
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 561	1 419
Charges sociales			805	785
TOTAL charges de personnel :			2 366	2 204
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			759	1 092
Dotations aux provisions sur immobilisations				103
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 266	845
Dotations aux provisions pour risques et charges			68	98
TOTAL dotations d'exploitation :			3 094	2 139
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	50
CHARGES D'EXPLOITATION			8 162	7 048
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 270)	(4 232)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 270)	(4 232)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24	31
Reprises sur provisions et transferts de charges	9	6 316
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	33	6 348
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	70 231	2 120
Intérêts et charges assimilées	2 261	327
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	72 492	2 447
RÉSULTAT FINANCIER	(72 459)	3 901
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(74 729)	(332)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6	2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39	229
Reprises sur provisions et transferts de charges	56	49
	101	280
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37	13
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	39	27
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	62	254
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(130)	(133)
TOTAL DES PRODUITS	6 026	9 443
TOTAL DES CHARGES	80 563	9 388
BÉNÉFICE OU PERTE	(74 537)	55

3.4.3 Notes annexes aux états financiers de la Société-Mère

Note 1 . FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 1.2 Evénements corporate et 1.3 Evénements opérationnels

Note 2 . PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

- un total bilan de 6 012 K€ et
- un résultat net déficitaire de -74 537 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 octobre 2019 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Voir paragraphe 2.1.2 Continuité d'exploitation.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

Note 3 . NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2018, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO totalement amorti (31 K€ au 31 décembre 2017) et à un projet de développement de torches pour une valeur nette de 31 K€ (52 K€ au 31 décembre 2017).

Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|---|-------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| - Installations techniques | 3 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 3 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :	1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)	2 237 622 6 459	-20 676 -84 -51 989	100% 90% 80%	0 483 0	5 361 0 7 319	1 030 0 0	8 836 0 84	-6 423 0 -67 076	0 0 0	Néant Néant Néant
B. Renseignements globaux sur les autres titres	1. Filiales non reprises au § A. Société Civile Immobilière de Gazéification	0	0	1	0	5 769	0	0	0	0	Néant
C. Renseignements globaux sur les titres C'est-à-dire A + B	1. Filiales			0	0	0	0	0	0	0	Néant
2. Participations	a. Dans des sociétés françaises (ensemble)			80 607	483	18 449	1 030	0	0	0	Néant
2. Participations	b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)			0	0	0	0	0	0	0	Néant

Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.7.3*.

Au 31 décembre 2018, elles sont intégralement constituées des créances envers la SC Immobilière de Gazéification (SCIG), de la créance envers CHO Power et enfin de la créance envers Inertam.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 1 578 K€ pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 1 578 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à la société CHO Power 6 485 K€ de fonds supplémentaires pour honorer ses investissements et faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 7 319 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2018, Europlasma a avancé à la SCIG 850 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où la société n'a pas encaissé de loyers. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2018, les créances rattachées sont de 5 769 K€ au 31/12/2018, intégralement dépréciées au 31 décembre 2018, une dotation pour dépréciation de 2 314 K€ ayant été constatée sur la période.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production. Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 109 K€ au 31 décembre 2018 contre 133 K€ au 31 décembre 2017.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients des sociétés Inertam, CHO Power, Chopex et SCIG ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater une dépréciation au 31/12/2018, notamment, au regard des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 *Autres Participations*).

Le montant des provisions pour dépréciations sur les créances de l'actif circulant s'élève à 2 266 K€ au 31 décembre 2018 (contre 3 543 K€ au 31 décembre 2017).

Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances hors groupe de l'actif circulant (31 décembre 2017 : Idem).

Les échéances des créances sont données en *note 5. Autres informations*.

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées comme suit :

- o De disponibilités à hauteur de 2 665 K€ contre 1 722 K€ au 31 décembre 2017 ;
- o D'un contrat de liquidité dont le versement initial était de 250 K€ et placé à hauteur de :
 - 34 K€ d'actions propres
 - 1 K€ de BSAR
 - 5 K€ de disponibilités
- o 75 K€ de fonds bloqués destinés à l'émission d'une garantie bancaire, émise début 2017, dans le cadre d'un contrat client.

La valeur d'inventaire de ces actions propres étant inférieure à la valeur comptable au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 13 K€.

Le 05 février 2019, la Société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 88 K€ au 31 décembre 2018 contre 110 K€ au 31 décembre 2017.

La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Europlasma est composé de 284.476.004 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 152.965.744 actions au 1er janvier 2018, a été augmenté de 131.510.260 actions courant 2018 pour le faire ressortir à 284.476.004 actions au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 1.432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111.110.635 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19.046.429 actions d'une créance de 1.904.642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92.831 actions ;
- De l'émission de 1.260.392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises
- Régularisation suite au PV du 2 novembre 2017 pour 27 actions (impact de 2.70€).

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences			
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2018	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	31/12/2018
Capital social	15 297			126	13 025			28 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	62 586				3 232			65 818
Réserve légale	10							10
Réserves statutaires ou contractuelles	173			-126				47
Report à nouveau	-68 249							-68 194
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	55	55	-74 537					-74 537
Subventions d'investissement	196						-36	160
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 067	0	-74 537	0	16 257	0	-36	-48 249

Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2018 est de 390 201 017 actions contre 239 260 910 au 31 décembre 2017.

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions à la clôture	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions en dilution	105 725 013	86 295 166	19 429 847
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCCP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCCP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2 (tranche 4)	20 000 000		20 000 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	390 201 017	239 260 910	150 940 107
Taux de dilution	37,2%	56,4%	

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/18	284 476 004	-48 248 865 €	-0,17 €	-74 537 208 €	201 000 097	-0,26 €
Capitaux propres au 31/12/18 en dilution	390 201 017	19 360 428 €	0,05 €	-74 537 208 €	306 725 110	-0,19 €

Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2018 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2018	Actions créées par le CA au cours de 2018	Actions attribuées en 2018	Actions perdues en 2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2018
Attribution du 01/02/17	637 392	-	637 392	-	-	-
Attribution du 01/03/17	223 000	-	223 000	-	-	-
Attribution du 14/12/16	428 085	-	428 085	-	-	-
Attribution du 17/04/18	-	-	-	180 000	-	180 000
Attribution du 21/02/18	-	-	-	575 000	-	575 000
Attribution du 28/01/14	300 000	-	300 000	-	-	-
Plan de fidélité n°4	150 000	104 000	-	47 000	8 000	85 000
	1 738 477 *	104 000	1 588 477	802 000	8 000	840 000

* Note: L'écart indiqué entre 1 738 477 actions dans ce tableau et le nombre de 1 317 392 actions indiquées en tableau 3.9.4 correspond à un décalage temporaire de présentation car les actions étaient acquises fin 2017 et le CA a créé les titres correspondants en janvier 2018.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre. La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et n'est plus en cours à ce jour.

La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008 et n'est plus en cours à ce jour.

Enfin, la quatrième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et n'est plus en cours à ce jour.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

(i) Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1 565 603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Huit plans ont été mis en œuvre.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 28 janvier 2014 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration des 23 décembre 2013 et 28 janvier 2014, 200 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions, 100 000 actions ont été attribuées à M. François Marchal au titre de ses fonctions de Directeur Général et 92 130 actions à M. Jean-Eric Petit au titre de ses fonctions de Directeur Général. La période d'acquisition est respectivement de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président et de M. François Marchal et de 2 ans pour M. Jean-Eric Petit. Les 300 000 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2017 ont été définitivement acquises au cours de l'exercice 2018. Il n'y a par conséquent plus d'actions en cours d'acquisition au cours de ce plan.

(ii) Cinquième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016

L'Assemblée Générale du 8 juin 2016 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Sept plans ont été mis en œuvre, dont six sont toujours en cours au 31 décembre 2018

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Fidélité n°4 :**

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés

embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31 décembre 2018, il y a 85 000 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan dont 47 000 actions nouvellement attribuées au cours de l'exercice 2018 et 8 000 perdues au cours de cette période.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 14 décembre 2016 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2016, ont été attribuées au Directeur Général 428 085 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de fidélité 2016). La période d'acquisition est de 1 an.

Ces 428 085 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 1^{er} février 2017 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 1^{er} février 2017, ont été attribuées au Directeur Général 557 392 actions au titre de l'actualisation du bonus de performance de 2014 et 2015 compte tenu de la clause anti-dilutive du mandat de Directeur Général. Lors de ce conseil, il a également été attribué gratuitement 80 000 actions au Président. La période d'acquisition est de 1 an.

Ces 637 392 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 1^{er} mars 2017 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017, ont été attribuées au Directeur Général 223 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de performance 2016). La période d'acquisition est de 1 an.

Ces 223 000 actions ont été créées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 21 février 2018 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 21 février 2018, ont été attribuées

- o Au Directeur Général, 475 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de performance 2017)
- o Au Président, 100 000 actions au titre du mandat de Président.

La période d'acquisition est de 1 an.

Au 31 décembre 2018, les 575 000 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 17 avril 2018 :**

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 17 avril 2018, ont été attribuées au Directeur Général, 180 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (complément bonus de performance 2016).

Au 31 décembre 2018, les 180 000 actions sont donc toujours en cours d'acquisition.

Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

Autres fonds propres

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2018	QP virée au résultat < 2017	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet SESCO	7	98	16	82	0
Subvention projet KIWI	7	278	20	98	160
Total		376	36	180	160

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2017	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2018
Avance conditionnée projet KiWi	255	0	-120	135
Total	255	0	-120	135

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	135	0	0	135
Total	135	0	0	135

Provisions

Provisions pour risques

Provision pour situations nettes négatives

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du groupe a été constituée au 31 décembre 2018.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté dans le cadre du plan de continuation. Cette provision pour un total de 44 656 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 13 084 K€
- Cho Power 30 569 K€
- SCIG 1 003 K€

Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2018, la provision pour garanties s'élève à 329 K€ (31 décembre 2017: 400 K€).

Provisions pour charges

Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Au 31 décembre 2018, les provisions pour charges sociales et fiscales s'élèvent à 55 K€, elles sont exclusivement destinées à couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe (31 décembre 2017 : 75K€).

Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 78 K€ au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 71 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2018	Hypothèses retenues au 31/12/17
Taux d'actualisation	1.57%	1.30%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2018	Table de mortalité INSEE 2017
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2018 s'élèvent à 6 001 K€ et correspondent à l'emprunt obligataire convertible émis en décembre 2015, intérêts courus inclus.

Au 31 décembre 2018, les dettes diverses s'élèvent à 3 002 K€ (31 décembre 2017 : 2 950 K€) et sont composées :

- 1 547 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2017 : 1 507 K€) ;
- 1 435 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2017 : 1 434 K€) ;
- 18 K€ de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (31 décembre 2017 : 9 K€) ;
- 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2017 : 1 K€).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2018 est donné en *note 5. Autres informations*.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Au 31 décembre 2018, un produit constaté d'avance a été enregistré dans le cadre des différents contrats en cours pour un montant de 4 K€.

Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Note 4 . NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2018, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2017 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2018			31/12/2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	78	288	366	167	50	217
Production vendue de biens	78	288	366	167	50	217
Produits des activités annexes	343	0	343	769	0	769
Autres prestations de services	918	0	918	858	61	919
Production vendue de services	1 261	0	1 261	1 627	61	1 689
Chiffre d'affaires net	1 339	288	1 627	1 794	112	1 906

Le chiffre d'affaires export 2018 correspond aux contrats KNPP pour 260 K€ et KNC pour 27 K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

Transferts de charges

Néant.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de - 2 270 K€ contre une perte de - 4 232 K€ pour l'exercice 2017.

Cette amélioration de 1 962 K€ provient notamment des reprises et des dotations de provisions concernant des opérations intragroupes.

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes		
Revenus sur créances financières intragroupe	24	31
Reprises sur provisions financières	9	6 316
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP	0	0
Produits financiers	33	6 348
Intérêts sur emprunts	-2 261	-327
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change	0	0
Dotation aux provisions financières	-70 231	-2 120
Autres charges financières		
Charges financières	-72 492	-2 447
Résultat financier	-72 459	3 901

Les produits financiers de l'exercice 2018 sont constitués :

- o Des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 24 K€ ;
- o Des reprises sur provisions financières correspondant à la reprise pour dépréciation des titres FIG pour 2 K€ et la reprise pour dépréciation des titres HSBC nantis concernant KNPP pour 7 K€.

Les charges financières sont constituées :

- o Des dotations aux provisions pour risques relatives aux différentes situations nettes négatives des entités du groupe pour 44 656 K€. Les provisions pour risques sont données en note 3.12.1 ;
- o Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations pour un montant de 14 365 K€ ;
- o Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 11 211 K€ ;
- o De la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€ ;
- o Des intérêts sur le contrat d'OCPP pour un montant de 347 K€.

Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits exceptionnels sur opé gestion		
Produit sur exercice antérieur	6	2
Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Quote-part des subv. d'investissement	36	218
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités	3	11
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles	56	49
Produits exceptionnels	101	280
Pénalités et amendes	-1	-12
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-1	-2
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion		
Val. comptable des éléments d'actif cédés		
Charges exceptionnelles liés au contrat de liquidités	-37	-13
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-39	-27
Résultat exceptionnel	62	254

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des quotes-parts de subvention d'investissement pour 36 K€ (218 K€ au 31 décembre 2017) ; et d'une reprise de provision concernant le Crédit Impôt Recherche pour 56 K€.

Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 130 K€ pour l'exercice 2018.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Note 5 . AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

- Engagements donnés

Facility agreement entre Chom, EP et Graf en date du 29 mars 2018

Engagement donné suite au roll-up (renégociation du contrat de prêt de Chom et apport de 100% des titres de la société CHO Morcenx par le fonds Gottex Real Asset Funds). Ce contrat de prêt d'un montant de 20 000 K€ prendra fin à l'issu du remboursement complet de l'emprunt.

Soutien financier à la société CHO Morcenx

Au terme du term sheet en date du 23 mai 2019 entre GRAF et Zigi Capital, il a été convenu qu'Europlasma apporterait son soutien au financement du besoin en fonds de roulement à la société CHO Morcenx à hauteur de 9 200 K€, dans le cadre d'un contrat définitif à conclure.

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

840 000 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions).

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

- Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2018.

Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 21 salariés (2017 : 18).

Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2018 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 50 K€ de jetons de présence bruts
- 329 K€ de salaires et indemnités bruts

De plus, les attributions gratuites d'actions ont été réalisées en faveur de certains membres du Conseil d'Administration.

- 126 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.1€).

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	102	107	209
Services autres que la Certification des Comptes	3	5	8
Total	105	112	217

Informations diverses

Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494		
Autres immobilisations incorporelles	1 344		26
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 838		26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 130		
Installations générales, agencements et divers	49		23
Matériel de transport	21		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	135		25
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 688		48
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	77 730		2 877
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 573		9 351
TOTAL immobilisations financières :	87 302		12 228
TOTAL GÉNÉRAL	95 828		12 302

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles	16		1 354	
TOTAL immobilisations incorporelles :	16		2 848	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 130	
Inst. générales, agencements et divers			72	
Matériel de transport		21		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		0	161	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		21	5 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			80 606	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	425		18 498	
TOTAL immobilisations financières :	425		99 104	
TOTAL GÉNÉRAL	442	21	107 668	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 258	174		1 432
Autres immobilisations incorporelles	1 291	18		1 309
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 549	192		2 742
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	164	30		194
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	4 208	434		4 642
Inst. générales, agencements et divers	22	5		27
Matériel de transport	21		21	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	130	5	0	135
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 545	475	21	4 998
TOTAL GÉNÉRAL	7 094	667	21	7 740

Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	400 71 56 75	29 7 32 44 656	100 56 52	329 78 55 44 656
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	602	44 724	208	45 118
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	153 972 65 761 7 238 526 3 543 66	 14 364 11 211 2 266	122 438 2 3 543 13	31 534 80 124 18 449 526 2 266 53
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	78 258	27 842	4 118	101 982
TOTAL GÉNÉRAL	78 861	72 565	4 326	147 100

Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	18 449		18 449
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	32		32
TOTAL de l'actif immobilisé :	18 498		18 498
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 045	4 045	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	
État - Impôts sur les bénéfices	152	152	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	297	297	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	57	57	
TOTAL de l'actif circulant :	4 553	4 553	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	88	88	

TOTAL GÉNÉRAL	23 139	4 642	18 498
----------------------	---------------	--------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 001	6 001		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes financières divers	(1)		(1)	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 547	1 547		
Personnel et comptes rattachés	235	235		
Sécurité sociale et autres organismes	337	337		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	829	829		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	35	35		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	18	18		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	1	1		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4	4		

TOTAL GÉNÉRAL	9 008	9 009	(1)	
----------------------	--------------	--------------	------------	--

Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	985

TOTAL	985
--------------	------------

Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	993 483 390

TOTAL	1 865
--------------	--------------

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
---	---------

Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de prov	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation:	70 329
Autres:	0
Total	70 329

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	43 495
Moins-values à long terme	
Total	43 495

3.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

EUROPLASMA SA

Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 Morcenx

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

A l'assemblée générale de la société Europlasma SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif à la continuité d'exploitation de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » et sur la note 5.1 « Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent les mesures prises par votre société dans le cadre de la procédure collective et du plan de continuation validé par le tribunal de commerce en 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation et créances rattachées

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable selon les modalités décrites dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels. Par ailleurs, une provision pour risques est également comptabilisée à hauteur des situations nettes négatives des filiales comme décrit dans la note 3.12.1 de l'annexe.

Ainsi une charge financière d'un montant de 44.656 K€ a été comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 13 novembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Cuq

Associé

Deixis

Nicolas de Laage de Meux

Associé

3.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Bordeaux
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est
401110 Morcenx

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention déjà approuvée, par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Consultancy Agreement – Prorogation de la mission de consultant**

Personne concernée :

Monsieur Erik Martel, administrateur de la société Europlasma S.A.

Nature et objet :

- Prorogation de la mission rémunérée de consultant initialement prévue du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2017, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2018, de Monsieur Erik Martel, administrateur depuis le 22 août 2016.
- Fixation de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable.

Modalités :

Le montant de la rémunération fixe due à Monsieur Erik Martel, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, s'élève à 67.500 € HT. Les versements ont été réalisés en six paiements unitaires de 11.250€ HT, effectués les 06 février 2018, 1^{er} mars 2018, 15 mars 2018, 30 avril 2018, 1^{er} juin 2018 et 05 juillet 2018.

La rémunération variable de 100.000 € HT, précédemment prévue au 31 décembre 2017 et relative à l'exercice clos au 31 décembre 2017, dont le versement était prévu sur le premier semestre 2018, a été versée le 30 avril 2018.

Intérêt pour la société :

La prorogation de la mission de consultant a été prise afin de faire bénéficier la société EUROPLASMA SA de l'expertise de Monsieur Erik Martel dans le cadre des négociations en cours avec la société GOTTEX représentée par Monsieur Francis Campeau, et plus généralement dans le cadre du financement des futures centrales CHO.

- **Caution de la société Europlasma S.A pour le compte de la société Inertam S.A.S.**

Personne concernée :

Monsieur Jean-Eric Petit président de la société Inertam S.A.S, est également directeur général de la société Europlasma S.A.

Nature et objet :

Caution accordée par la société Europlasma S.A pour le compte de la société Inertam S.A.S

Modalités :

En date du 17 juin 2014, votre conseil d'administration a renouvelé l'engagement pris par votre société le 8 octobre 2003, de se porter caution pour le compte de sa filiale Inertam S.A.S, auprès de la Préfecture des Landes, à hauteur de 1.000.000 €, et ce en application de l'arrêté d'autorisation d'exploitation du 16 avril 2003.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel de la convention conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 13 novembre 2019.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Bertrand Cuq

Nicolas de Laage de Meux

Associé

Associé

3.6 Autres informations financières et comptables

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

En €	2013	2014	2015	2016	2017
Capital social	1 576 474	6 904 497	6 966 752	11 165 395	15 296 574
Chiffre d'affaires HT	2 931 163	826 532	3 150 097	2 554 992	1 905 659
Résultat d'exploitation	-2 022 786	-5 074 610	-2 470 860	-6 145 692	-4 232 301
Résultat net	-9 407 199	-24 965 590	-13 531 060	-20 344 914	54 669

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Principales dispositions légales et statutaires

4.1.1 Objectif social

L'objet social de la Société est énoncé à l'article 3 de ses statuts.

La Société a pour objet l'exercice de l'activité d'ingénierie et de développement de procédés industriels, ainsi que la fabrication et la vente de matériel industriel et notamment de torches à plasma.

Elle pourra participer directement ou indirectement, avec toutes autres personnes morales ou physiques, à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, société, participation, association, groupement d'intérêt économique ou autrement.

Et de façon générale, elle pourra faire pour son compte ou pour le compte de tiers, sous quelle que forme que ce soit, en France ou à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à son, objet ci-dessus spécifié et à tous objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

4.1.2 Conditions régissant les modifications du capital (art. 10 des statuts)

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

4.1.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions ordinaires (art.12 des statuts)

1- La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

2- Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

3- Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires

Un droit de vote double^[1] de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

4.1.4 Modification des droits des actionnaires

Aucune disposition particulière au-delà des obligations légales n'a été instaurée.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

4.1.5 Convocation et condition d'admission des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires (art. 15 des statuts)

1- Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

2- Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Le Conseil d'Administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Conseil d'Administration. Les titulaires d'actions de préférence devront être réunis en Assemblée Spéciale afin de permettre l'exercice des droits attachés aux dites actions de préférence ou en cas de modification de leurs droits ainsi qu'il a été précisé ci-avant à l'article 8 des statuts.

4.1.6 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement du contrôle d'Eurolasma SA.

^[1] La mise en place du droit de vote double et les modifications corrélatives des statuts ont été votées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mars 1997 (septième résolution).

4.1.7 Communication des seuils de participation (art. 9 des statuts)

1- Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

2- La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

3- Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

4.2 Responsabilité de l'information

Personne responsable

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot
Président Directeur Général de la Société Europlasma SA
471, route de Cantegrit Est, 40110 Morcenx, France

4.3 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par M. Bertrand Cuq
11, place Occitane, BP 28036, 31080 Toulouse cedex 06, France

Renouvelé par l'Assemblée générale du 8 novembre 2013 pour une durée de six exercices. Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Deixis

Représenté par M. Nicolas de Laage de Meux
4 bis, chemin de la Croisière, 33550 Le Tourne, France

Renouvelé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2018 pour une durée de six exercices. Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le cabinet Deixis est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Bordeaux.